

LES QUESTIONS MINORITAIRES

REVUE TRIMESTRIELLE
D'ETUDE ET D'INFORMATION

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	1	MINORITES NATIONALES AU PARLEMENT	30
2. <i>Dr. WACLAW JUNOSZA</i> : L'ENSEIGNEMENT POLONAIS EN ALLEMAGNE	3	LA VIE POLITIQUE ET SOCIALE DES MINORITES NATIONALES EN POLOGNE	34
3. <i>Dr. A. KRYSIŃSKI</i> : LES BLANCS-RUTHENES EN POLOGNE.	16	ALLEMAGNE: ACTION ELECTORALE DES MINORITES NATIONALES	43
4. <i>CHRONIQUE</i> : POLOGNE: LA REPRESENTATION DES		RUSSIE SOVIETIQUE	44
		UKRAINE SOVIETIQUE	46

PRIX DU NUMERO: 1 FR. 50 CENT. SUISSES (EN POLOGNE 2 ZŁ. 50 GR.)

EDITEUR: INSTITUT POUR L'ETUDE DES QUESTIONS MINORITAIRES

VARSOVIE

19, RUE JASNA, 19.

LES QUESTIONS MINORITAIRES

I ANNÉE

NOVEMBRE 1928

No 1

Biblioteka Jagiellońska



1002195094

103076

11

(1928)

*

*

*

En Europe, après la grande guerre, les études des problèmes minoritaires, ont pris un essor rapide. Par le fait d'une série des traités internationaux devenus l'objet de recherches pratiques et théoriques dans le sein du secrétariat de la S. D. N., et par différentes sociétés internationales — ces problèmes, pour être vraiment examinés à fond, ont dû être soumis à un travail d'investigation organisé, systématique, mené de longue main et d'une manière suivie. Des instituts spéciaux viennent d'être fondés. Parmi ces instituts deux types bien distincts se dessinent dès le commencement. Tous deux sont en principe par leurs méthodes des organisations de travail purement scientifique, tous deux, en même temps, doivent en fin de compte servir des fins purement pratiques, en donnant à l'action politique qui d'ailleurs n'est pas de leur domaine, la base solide d'une documentation objective. Les uns s'orientent surtout vers l'étranger, ils étudient surtout la situation qui est faite à ceux de leurs co-nationaux qui forment des minorités dans d'autres Etats. Ainsi font des instituts allemands, celui de Stuttgart en tête. L'autre type vient d'être créé en Pologne. Par des méthodes historiques et statistiques, par des enquêtes, des voyages d'exploration dans le pays, des recherches aux archives, des dépouillements de documents démographiques, économiques et autres, par l'étude de la litté-

AKC. NR. 1932/53
A₀



79

ration et du folklore, il s'efforce d'établir la situation des minorités respectives, existant en Pologne. Là est sa raison d'être. Bien entendu, il ne perd pas de vue ses propres nationaux, qui font partie d'autres Etats, et il ne néglige pas les questions de théorie pure. Mais son orientation est surtout dirigée vers l'intérieur de la Pologne.

Les résultats scientifiques de nos travaux ont été dès le commencement soumis à la critique de l'opinion polonaise. Une revue „*Sprawy Narodowościowe*” et une collection intitulée „*Bibliothèque de l'Institut*”, paraissent à partir du mois de janvier 1927. Comprenant toute la valeur d'une bonne information pour tous ceux qui s'intéressent aux problèmes minoritaires, nous avons cru nécessaire d'annexer à notre Revue des résumés en français de nos articles.

En ce moment l'intérêt porté à ces problèmes augmente sans cesse. La Société des Nations vient d'être saisie par une proposition de créer une commission permanente des minorités. Des bulletins et de projets nouveaux, dont ce problème est l'objet apparaissent à tout moment. Rien d'étonnant à cela: les problèmes minoritaires ne peuvent pas être envisagés uniquement au point de vue de traités qui ont été imposés seulement à certains Etats. Ce sont des problèmes généraux essentiellement qui de par leur importance doivent bien finir par s'imposer à l'attention de tous les Etats. Il n'y a pas de pays au monde dont la structure comporterait une nationalité unique, où il n'y eût pas, par conséquent, de minorités. Et quant aux nations européennes, il n'en est pas une qui fût toute entière contenue dans le cadre d'un seul organisme politique. Cet état de choses crée une situation spéciale, il exige une collaboration plus intense de tous les centres scientifiques qui se vouent à l'étude des problèmes minoritaires. Il faut qu'ils échangent directement les résultats obtenus et les idées qu'ils ont formulées. Pour ces raisons, persuadé qu'en soumettant au public international les résultats scientifiques de ses propres travaux il servira bien l'oeuvre de la justice qui devrait régner dans les rapports entre les nations, le Conseil de l'Institut d'Etudes Minoritaires à Varsovie a décidé de publier à partir du II semestre 1928 une revue spéciale trimestrielle en français.

DR. WACŁAW JUNOSZA

L'enseignement polonais en Allemagne

L'Allemagne est un pays qui fait entendre à chaque moment des réclamations au sujet du traitement subi par les Allemands établis à l'étranger et qui sont citoyens d'autres Etats. Elle fait même parfois mine de se poser en champion de toutes les minorités, dans quel pays que ce soit. Or, elle compte elle-même, parmi ses propres citoyens, des minorités nationales, dont la plus considérable est la polonaise: plus d'un million d'âmes, à peu près autant qu'il y a d'Allemands citoyens polonais. Qu'a-t-elle fait pour satisfaire aux besoins de cette minorité dans le domaine de l'enseignement?

On verra que non seulement son effort en ce sens est nul, mais qu'elle fait même preuve d'une volonté tenace à entraver toute tentative propre de la minorité polonaise. Il en est ainsi même en Haute-Silésie allemande, bien que dans cette province les stipulations de la Convention de Genève du 15 mai 1922 aient obligé le gouvernement à un semblant d'activité positive. Les chiffres sont vraiment éloquents, surtout si l'on les compare à ceux de l'enseignement allemand en Pologne, enseignement que les Allemands décrivent comme ne correspondant pas à la force numérique de leur minorité. Mais n'anticipons pas.

I. L'état de droit

Voyons d'abord quelle est la situation de droit de l'enseignement minoritaire en Allemagne. La Constitution du Reich ne contient dans son article 113 que l'énoncé d'un principe général négatif, suivant lequel aucun obstacle ne peut être mis ni par la voie législative ni par l'administrative au libre développement national de tous les citoyens allemands dont la langue maternelle est une langue étrangère, ni au libre emploi de celle-ci dans l'enseignement et dans les relations avec les autorités. Mais, aucune loi n'est venue pour rendre exécutoires les stipulations de cet article, et celles des articles 146 et 147 de la Constitution qui concernent l'enseignement confessionnel n'ont fourni aucune base de droit sur laquelle l'enseignement national minoritaire eût pu s'ap-

puyer pour son développement ultérieur, pas plus que les Lois du 28 avril 1920 concernant les écoles publiques et du 15 juillet 1921 sur l'enseignement religieux. Un discours prononcé en 1925 à Stuttgart par M. Stresemann avait éveillé quelque espoir. Le ministre des Affaires Etrangères du Reich y avait proclamé la nécessité d'accorder aux minorités nationales d'Allemagne ce que les Allemands réclament dans les pays où ils sont eux-mêmes une minorité. Mais ce discours resta sans lendemain de même qu'une motion présentée le 19 février 1926 au Reichstag, invitant le gouvernement à préparer un projet de loi concernant la faculté des minorités de cultiver leur langue.

La Constitution de la Prusse, qui est l'Etat d'Allemagne où les Polonais vivent non seulement dans les grandes villes et centres industriels qui attirent à eux la population des provinces éloignées, mais où ils constituent un élément autochtone dans plusieurs de celles-ci, — la Constitution de la Prusse dans son article 73 autorise les Diétines provinciales à ordonner l'emploi d'une langue étrangère à côté de l'allemand — mais non à sa place — dans l'enseignement et dans l'administration en pays de langue mixte. Mais cet article — malgré son libéralisme apparent — n'est d'aucune valeur pratique pour les Polonais d'Allemagne. En effet, en Haute-Silésie les questions relatives à la langue de l'enseignement sont réglées par la Convention de Genève, et dans les autres provinces les Polonais ne sont nulle part assez forts pour pouvoir arracher aux Diétines un vote en leur faveur. Une ordonnance du ministre de l'Instruction Publique de Prusse, datée du 31 décembre 1918, autorise l'emploi du polonais comme langue de l'enseignement religieux, sur demande des parents, dans les circonscriptions territoriales de Dantzig, de Marienwerder et d'Oppeln seulement. Elle permet en outre qu'on apprenne à lire et à écrire le polonais en plus de l'enseignement normal allemand. Depuis, la force de cette ordonnance a été étendue au territoire dit *Grenzmark Posen-Westpreussen*, où cependant les autorités locales l'ont tenue secrète pendant quatre ans, jusqu'en 1924, ainsi que dans celui de *Köslin* en Poméranie Prussienne. Elle constitue un progrès en ce sens qu'elle autorise l'emploi du polonais dans l'enseignement religieux aux degrés moyen et supérieur. Mais ce n'est toujours qu'un enseignement facultatif, qui dépend, d'une part, de la déposition par ses parents de demandes écrites en nombre suffisant, — de l'autre, de la présence de maîtres qualifiés. Une marge assez large est par conséquent offerte au jeu des influences qui tendent à paralyser l'effet de cette ordonnance.

L'état de droit se présente différemment en Haute-Silésie allemande. Son fondement y est, la Convention de Genève de 1922, qui contient

une série de stipulations concernant les écoles minoritaires libres, publiques, l'enseignement minoritaire professionnel et complémentaire aux degrés primaire, moyen et supérieur. La minorité polonaise est autorisée à fonder et à entretenir des écoles libres polonaises primaires et à en surveiller le fonctionnement. D'autre part, la Convention stipule qu'un enseignement polonais public primaire sera organisé dans des écoles, appelées écoles minoritaires, dans le cas où quarante enfants au moins seraient présentés pour y fréquenter, sous réserve que ces enfants soient citoyens allemands et qu'ils ressortent de la même commune scolaire (*Schulverband*). Il faut dix-huit enfants pour que des cours de polonais soient organisés dans les écoles allemandes. L'enseignement religieux doit être fait en polonais dans tous les cas où douze de ces enfants seraient de la même religion.

Ne nous y trompons pas. Ces stipulations, qui à première vue, paraissent très libérales, n'ont pas la valeur pratique qu'on serait tenté de leur attribuer. Elles laissent aux seuls parents l'initiative. Or, ce sont des pauvres gens, exposés sans défense à la vindicte patronale et aux chicanes des autorités. Il faudrait qu'ils témoignent d'un courage à toute épreuve pour que, d'abord, ils signent les pétitions exigées et qu'ensuite ils persévèrent malgré les pressions exercées contre eux, à envoyer leurs enfants à l'école polonaise. Quant à l'état de droit proprement allemand, en dehors de la Haute-Silésie, il est franchement défavorable au développement de l'enseignement minoritaire polonais. Celui-ci est limité à l'enseignement religieux et à l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Il ne peut être donné qu'en plus de l'enseignement normal qui reste entièrement allemand. De plus, les lois et les ordonnances qui l'autorisent ne sont en vigueur que dans quelques régions. Or, le contingent des Polonais est considérable dans beaucoup de grands centres industriels de l'ouest. Les minorités d'Allemagne — Polonais, Serbes, Lithuaniens, Danois — ont bien fait des efforts pour remédier à cet état de choses. Mais leurs mémoires et leurs démarches sont restés pour la plupart sans réponse de la part du gouvernement. De même, les députés minoritaires n'ont pu rien obtenir. Il a fallu attendre jusqu'en avril 1928 pour que le Ministère de Prusse annonçât la déposition d'un projet de loi sur l'enseignement minoritaire dans un communiqué plutôt vague, d'où il ressort cependant, d'abord, que le fait d'appartenir à la minorité doit être établi par voie de déclaration, ensuite, que les écoles destinées aux minorités seront des écoles libres subventionnées par l'Etat.

Voyons maintenant la pratique.

II. L'état de fait

Il est très difficile de se faire une idée exacte de l'état de l'enseignement polonais en Allemagne. Les statistiques officielles allemandes ne rendent pas compte de tous les détails. Ce silence est d'ailleurs facile à comprendre : mettre en regard le chiffre de la population polonaise d'Allemagne et celui des écoles polonaises ferait sauter aux yeux la disproportion. On est donc forcé de puiser aux sources non officielles.

L'enseignement polonais prend en Allemagne trois aspects. Ce sont : 1) écoles polonaises fondées en exécution de la Convention de Genève de 1922 en Haute-Silésie; 2) enseignement du polonais dans les écoles allemandes, dans la Grenzmark et en Prusse Orientale; 3) cours libres de langue polonaise, faits dans l'après-midi. On voit que seul le premier pourrait prétendre à réaliser le postulat de l'enseignement dans la langue maternelle de l'élève. Les deux autres ne sont qu'un enseignement de cette langue, non pas l'enseignement donné dans la langue polonaise-

A. En Haute-Silésie allemande

Le recensement de 1925 donne 1.230.053 comme chiffre de la population en Haute-Silésie allemande, dont 528,243 Polonais. En effet, il faut considérer comme Polonais aussi bien ceux qui se sont fait inscrire comme bilingues — ils sont 373.503, que les 154,740 qui ont déclaré comme langue maternelle le polonais seul. La proportion des enfants d'âge scolaire étant de 15,03% de la population, on n'exagèrera pas en comptant 79.395 enfants polonais, étant donné que les familles polonaises sont plus nombreuses.

On s'attendrait donc à trouver en Haute-Silésie allemande plusieurs centaines d'écoles polonaises, attendu que c'est le territoire où la Convention de Genève est en vigueur. Il n'en est rien. Bien plus, on observe que le nombre des enfants qui fréquentent réellement les écoles polonaises est beaucoup plus petit que celui des pétitionnaires qui ont demandé l'ouverture de ces écoles. On observe aussi que le nombre de ces enfants décroît sans cesse.

Voici les chiffres.

District	Nombre des pétitionnai- res 1923 à 1926	Nombre des écoles polonaises et des enfants qui les fréquentent											
		1923		1924		1925		1926		1927		1928	
		Écoles	Enfan.	Éc.	Enf.								
Beuthen .	806	2	299	3	344	5	335	5	228	5	170	5	140
Gleitwitz . .	661	4	203	4	155	8	193	6	150	6	108	5	71
Kosel . . .	281	—	—	1	1	2	25	1	20	1	7	1	9
Rosenberg .	308	—	—	1	39	3	45	2	41	1	41	1	35
Oppeln . .	1607	3	185	9	225	21	324	12	243	8	118	8	86
Ratibor . .	625	4	258	7	157	10	104	5	97	5	57	5	58
Gross - Stre- hlen . .	679	2	157	2	131	5	140	3	99	3	92	3	77
Hindenburg (Zabrze)	275	1	120	1	143	3	109	1	64	1	49	1	30
	5242	16	1222	28	1195	57	1275	35	942	30	642	29	506

Voici le nombre des élèves dans les écoles primaires polonaises au 1-er juin 1928.

District de Beuthen, communes : Bobrek 14; Górniki 13; Miejska Dąbrowa 8; Mikulczyce 69; Wieszowa 36 — total 140.

District de Gleitwitz, communes: Bezchlebie 9; Ostropa 22; Szałaza 17; Szychowice 7; Żerniki 16 — total 71.

District de Kosel, une seule commune, celle de Czyszki: 9.

District de Rosenberg, de même, 9 enfants à Kościeliska.

District d'Oppeln, communes: Biadacz 9; Dobrzyń Wielki 11; Groszowice 16; Grudzice 20; Królewska Nowa Wieś 7; Siołkowice 6; Szczepanowice 4; Wójtowa Wieś 13; — total 86.

District de Ratibor, communes: Budziska 7; Markowice 27; Siedliska 8; Studzienna 12, Zawada 4; — total 58.

District de Gross-Strehlen, communes: Rozmierki 38; Stary Ujazd 12; Zandowice 27; total — 77.

District de Hindenburg (Zabrze), commune de Zaborze: 30.

On voit qu'à partir de 1925, l'année la plus favorable au point de vue du développement de l'enseignement polonais en Haute-Silésie allemande, le nombre des écoles polonaises y a diminué de moitié et celui des enfants qui les fréquentent de trois cinquièmes. Le dernier nombre n'atteint pas 10% du nombre des demandes présentées par les parents.

Toutes les écoles dont on vient de voir la statistique sont des établissements d'enseignement primaire. Les stipulations de la Convention

de Genève relatives aux écoles secondaires et professionnelles n'ont pas été réalisées en Haute-Silésie allemande. Tout ce que les autorités allemandes y ont fait de plus a été d'ouvrir des cours de langue polonaise et d'enseignement religieux en polonais dans un certain nombre d'écoles primaires allemandes en vertu de l'ordonnance du Ministère de l'Instruction Publique de Prusse du 31 décembre 1918. On manque de renseignements détaillés sur cet enseignement. Tout ce qu'on sait est qu'il fonctionne dans 100 localités, qu'il est fait par 126 maîtres et que 4425 élèves le suivent, dont 3706 pour l'enseignement religieux et 719 seulement pour les cours de langue polonaise.

Cet état de choses, déplorable au point de vue de la minorité polonaise, a des raisons profondes. La Haute-Silésie a été détachée de la Pologne il y a plusieurs siècles, pendant lesquels les classes supérieures se sont germanisées entièrement, et le peuple s'il demeurait polonais, n'a jamais eu l'occasion d'apprécier ce qu'est pour lui un enseignement fait en sa langue maternelle. L'école allemande a toujours été pour lui le synonyme d'école tout court. Le problème de l'école nationale s'est posé devant lui subitement, au lendemain du plébiscite de 1922. Ce qu'il avait à faire était un vrai travail de création, infiniment plus ardu que celui qui incombait à la minorité allemande de l'autre côté de la frontière. En effet, celle-ci n'avait qu'à veiller à ne point laisser dépérir ce qu'elle possédait antérieurement. Si l'on fait entrer en ligne de compte la pression patronale, les chicanes des autorités, et les violences des organisations nationalistes, et enfin le découragement qui a suivi le plébiscite, on comprendra pourquoi les Polonais de Haute-Silésie n'ont pas réussi à profiter plus qu'ils ne l'ont fait des possibilités que leur offre la Convention de Genève et on ne leur fera pas l'injustice de les taxer de peu d'attachement à leur cause, ainsi que le font certains publicistes allemands.

B. En Territoire Frontière

Le Territoire Frontière, Grenzmark, comprend la partie de l'ancienne Poznanie et de [la province de Prusse Occidentale à l'ouest de la Vistule, [qui est demeurée sous la domination prussienne après le Traité de Versailles. La population polonaise de ce territoire se distingue par sa conscience nationale éveillée. Aussi a-t-elle fait un grand effort pour réaliser la possibilité d'enseignement polonais que lui offrait l'ordonnance ministérielle de décembre 1918. Elle ne cesse de présenter les demandes prescrites, elle n'a pas peur d'insister sur leur réalisa-

tion et dans beaucoup de cas elle a réussi à vaincre l'inertie et même le peu de bonne volonté de l'administration.

Suivant la statistique officielle allemande, le nombre des personnes dont le polonais est la langue maternelle, ou qui sont bilingues est 14.948. Le nombre des enfants polonais d'âge scolaire doit donc y être 2242. De ce nombre 1137, ou 50,7% fréquentent en 1928 les cours de polonais, qui fonctionnent dans 17 écoles. Pour les années précédentes 1926 et 1927, les chiffres respectifs étaient: 11 puis 14 écoles et 908, puis 1044 enfants. Mais il n'y a en toute cette région pas une seule école vraiment minoritaire, où tout l'enseignement fût polonais.

C. En Poméranie Prussienne

Il y a en Poméranie prussienne quelques milliers de Polonais. Ils habitent dans la circonscription territoriale de Köslin, principalement dans le district de Bütow, tout près de la frontière polonaise. Leur nombre exact est inconnu. Ils ont témoigné de leur attachement à leur nationalité en déposant dans 13 localités les pétitions prévues par l'ordonnance ministérielle prussienne du 31 décembre 1918, en vue d'en assurer le bénéfice à 377 enfants.

Aucune de ces pétitions n'a eu d'effet. Autrement dit, en Poméranie prussienne, 100% des enfants polonais sont privés de tout enseignement minoritaire, ne fût-ce qu'un semblant d'enseignement national, tel que la possibilité d'apprendre à lire et à écrire leur langue maternelle.

D. En Prusse Orientale

Les Polonais de Prusse Orientale sont répartis en trois groupes. Ce sont: celui de la Vistule inférieure qui habite principalement le district de Stuhm; puis celui de la région d'Allenstein: enfin celui du sud, autrement dit, le groupe mazoure. La statistique allemande distingue les Mazoures des Polonais, bien que la langue des uns et des autres soit la même. Il y a donc, suivant cette statistique, 44.522 Polonais et 65.422 Mazoures en Prusse Orientale, soit, en prenant pour base de calcul 15,03% comme proportion des enfants d'âge scolaire, on aura 6.678 enfants polonais et 9.813 mazoures qui ont droit à l'enseignement minoritaire, 16.491 enfants au total.

Voyons comment ce droit est reconnu en pratique.

Il n'existe aucune école minoritaire. Quant aux cours de langue polonaise, ils fonctionnaient, en 1928, dans la région de la Vistule

inférieure, en 11 localités seulement, où ils étaient suivis par un nombre d'enfants qui varie de 5 ou 6 à 84 par localité et dont le total est 264. Dans la région d'Allenstein les autorités ont fait leur possible pour que la mince concession que faisait aux Polonais l'ordonnance ministérielle de 1918 restât lettre morte. Pendant quatre ans elles ont réussi à tenir secrète cette ordonnance. Lorsqu'enfin la population en eut connaissance, pression patronale, lenteur et chicanes administratives ont été mises en oeuvre en vue de lui ôter le goût de réclamer pour son droit. Aussi le nombre d'écoles où fonctionne un cours de langue polonaise est infime: 3 avec 53 élèves en 1926, 2 avec 28 élèves en 1927 et 2 avec 22 élèves en 1928. Dans le territoire mazoure il n'y a même pas de cours de langue, car l'ordonnance de 1918 n'y est pas applicable.

En somme, pas un seul enfant n'est en mesure de fréquenter une école minoritaire où l'enseignement soit fait en sa langue maternelle, et 1,7% seulement apprennent à lire et à écrire cette langue. Si même l'on s'obstine à traiter les Mazoures comme une race distincte, on n'aura que 4,3% des enfants polonais auxquels le polonais est enseigné.

E. En Westphalie et en Rhénanie

Les Polonais n'habitent pas que les provinces orientales du Reich où ils sont indigènes. Beaucoup ont subi l'attraction des grands centres miniers et industriels de l'Allemagne centrale et occidentale. Ils y forment des colonies, surtout ouvrières, dont celles qui sont établies en Westphalie et en Rhénanie sont toujours très nombreuses, malgré le départ d'une partie de leurs membres, soit pour aller habiter la Pologne, soit pour la France où ils sont allés offrir leurs bras. Les chiffres du recensement de 1925 qui concernent la langue maternelle de la population de la Westphalie et de la Rhénanie n'ont pas encore été publiés. On est donc forcé de s'en tenir aux statistiques approximatives que les organisations polonaises de ces régions ont réunies, statistiques qui sont certainement très au-dessous de la vérité, puisqu'elles ne concernent que les membres de ces organisations. Suivant ces statistiques il y aurait environ 80.000 Polonais dans la région industrielle et minière westphalienne et rhénane. Bien que nous soyons convaincus qu'il faudrait, pour être exact, y compter plus de 100.000 Polonais tenons nous à ce chiffre de 80.000, auquel correspond 12.000 environ pour les enfants d'âge scolaire.

L'ordonnance du 31 décembre n'est pas applicable aux régions en question. Par conséquent, les Polonais y sont privés du droit

de réclamer que leur langue maternelle y soit enseignée à leurs enfants dans les écoles primaires publiques. Bien entendu, les autorités se sont bien gardées de faire quoi que ce soit pour remédier à cet état de choses. Non seulement l'initiative de l'enseignement polonais, mais aussi sa réalisation est à la charge des colonies polonaises elles-mêmes.

Celles-ci se sont mises résolument à l'oeuvre en organisant des cours libres du soir ou de l'après-midi où le polonais est enseigné par ceux des membres des colonies polonaises mêmes qui ont quelque instruction. Les obstacles que rencontre l'organisation de ces cours sont très grands. On trouve difficilement assez de personnes capables d'enseigner. On trouve encore plus difficilement des salles pour faire la classe. Les meilleures sont naturellement celles des écoles primaires publiques. Elles sont en nombre plus que suffisant et elles sont libres à partir de l'après-midi. Mais très souvent les organisateurs se les voient refuser sous des prétextes divers. Il y a aussi que le nombre d'heures de travail qu'on peut raisonnablement exiger des enfants en plus de celles qu'ils passent obligatoirement à l'école allemande, est nécessairement restreint. Il l'est aussi à cause du manque de locaux: il faut que plusieurs groupes alternent dans la même salle. Résultat: la langue maternelle n'est enseignée que deux à quatre heures par semaine à des enfants qui vivent entourés d'Allemands. C'est manifestement trop peu. Pourtant l'énergie des Polonais établis en Westphalie et en Rhénanie ne s'est pas laissé décourager. Les cours de polonais ont un succès croissant ce dont témoigne le nombre de leurs élèves, nombre qui grandit chaque jour.

Le tableau ci-dessous montre les progrès réalisés depuis 1924.

Circonscription territoriale („Regierungsbezirk“)	1924		1925		1926		1926		1928	
	Cours	Élèves								
Arnsberg . .	—	—	—	—	—	—	1	108	12	800
Düsseldorf . .	6	120	6	370	6	505	12	648	18	1134
Cologne . .	1	40	1	60	1	60	1	38	2	51
Münster . .	—	—	—	—	—	—	—	—	7	394
Total . .	7	160	7	430	7	565	14	792	39	2379

Depuis un an le nombre des cours a grandi dans la proportion de 178% et celui des enfants qui les fréquentent dans celle de 200%.

Par localités ces chiffres se présentaient comme suit en juin 1928:

Circonscription d'Arnsberg:

Böchum 109 enfants en 3 classes, Castrop-Rauxel 41 enf. en 1 classe, Dortmund 93 enf. en 2 clas., Gelsenkirchen - Buhnke 30 en 1 clas., Gelsenkirchen-Hüllen 44 enf. en 1 clas., Gelsenkirchen-Rotthausen 60 enf. 2 clas., Gelsenkirchen-Schalke 37 enf. en 1 clas., Herne 125 enf. en 2 clas., Lünen-Süd 40 enf. 1 clas., Mengede 46 enf. 2 clas., Wanne-Eickel 87 enf. en 2 clas., Wanne-Eickel-Röhlinghausen 89 enf. en 2 classes.

Circonscription de Cologne:

Cologne 36 enf. en 2 clas., Ludwigshafen 15 enf. en 2 clas.

Circonscription de Münster:

Bottrop-Eigen 55 enf. en 2 clas., Recklinghausen-Süd 73 enf. en 1 clas., Recklinghausen-Süd-Grullbad 42 enf. en 1 clas., Recklinghausen-Süd-Hillerheide 33 enf. 1 clas., Recklinghausen-Süd-Hochmark 39 enf. en 1 clas., Recklinghausen-Süd-König Ludwig 106 enf. en 2 clas., Recklinghausen-Süd-Röllinghausen 46 enf. en 1 clas.

Circonscription de Düsseldorf:

Duisburg-Hochfeld 34 enf. en 2 clas., Duisburg-Laar 99 enf. en 2 clas., Düsseldorf 60 enf. en 2 clas., Essen 55 enf. en 2 clas., Hamborn 63 enf. en 2 clas., Hamborn-Bruckhausen 105 enf. en 3 clas., Hamborn-Marxloh 98 enf. en 2 clas., Hamborn-Neumühl 86 enf. en 3 clas., Hamborn-Obermaxloh 57 enf. en 2 clas., Kray 68 enf. en 2 clas., Moers-Meerbeck 45 enf. en 1 clas., Oberhausen I 104 enf. en 2 clas., Oberhausen II 53 enf. en 2 clas., Oberhausen-Styrum 40 enf. en 2 clas., Rheinhausen 57 enf. en 2 clas., Schonneck 45 enf. en 2 clas., Sterkrade 36 enf. en 2 clas., Wiesdorf 13 enf. en 2 classes.

Voici, à la même date, la proportion des garçons et des filles dans ces classes:

Circonscription	Cours	Classes	Élèves garçons	Élèves filles	Total des élèves
Arnsberg	12	20	378	422	800
Düsseldorf	18	37	504	630	1134
Cologne	2	4	21	30	51
Münster	7	9	194	200	394
Total	39	72	1097	1282	2379

Tous les frais de cet enseignement sont à la charge des organisations polonaises seules, en particulier des Associations Scolaires fondées par les Polonais. Ni l'Etat, ni les communes ne font rien pour les aider de quelque manière que ce soit. Ainsi, 20% environ des enfants polonais de Westphalie et de Rhénanie apprennent leur langue maternelle dans des

cours libres. C'est une proportion beaucoup plus forte que dans les provinces où les Polonais sont chez eux et où l'Etat est tenu à leur assurer un enseignement minoritaire soit en vertu d'un engagement international, comme en Haute-Silésie allemande, soit en exécution d'un engagement pris de son mouvement propre. C'est aussi un témoignage éclatant de la volonté tenace de la minorité polonaise à organiser l'enseignement de ses enfants dans leur langue maternelle. Les Polonais de l'Allemagne occidentale ont été en mesure de la fournir, plutôt que les Polonais des provinces orientales, car ils y ont beaucoup moins à souffrir surtout de la pression patronale.

F. A Berlin

On ne sait pas au juste quel est le nombre des Polonais à Berlin. Mais cette grande ville, si proche de la Poznanie, les a attirés de tous temps. Avant la guerre, ils y étaient extrêmement nombreux parmi la masse ouvrière et parmi les artisans. Beaucoup sont rentrés depuis, mais il en reste une quantité qu'on peut évaluer à une vingtaine de mille en restant au-dessous de la vérité. Nous admettrons donc 3.000 comme nombre des enfants qui ont l'âge de fréquenter l'école primaire.

L'enseignement polonais a pris à Berlin le même aspect qu'en Westphalie. Ce n'est pas un enseignement minoritaire proprement dit, mais des cours libres de langue polonaise qui ont lieu en dehors de l'école et qui ne reçoivent aucun appui des pouvoirs publics. Le nombre de ces cours était de 10 à 12 dans les dernières années. Leur état en avril 1928 était le suivant:

11 cours disséminés dans les divers quartiers et faubourgs de Berlin et réunissant 336 élèves, soit 11 $\frac{0}{0}$ des enfants polonais.

G. Dans le reste de l'Allemagne

Il y a des colonies d'artisans et d'ouvriers polonais dans un grand nombre de villes et de centres industriels allemands, en plus de ceux dont il a été question. Ils y ont organisé des cours de polonais dans quatre — à Breslau, à Hambourg, à Hanovre et en Saxe.

Breslau réunit un millier au moins d'artisans, de petits commerçants et d'ouvriers polonais. Il y fonctionne une cours libre, du genre de ceux dont on vient de parler... 48 enfants le fréquentent, soit environ 32 $\frac{0}{0}$.

A Hambourg — ou plutôt dans les localités qui l'entourent — les Polonais sont presque tous des ouvriers. Trois cours y fonctionnent, à Rothenburgsort — 31 enfants, à Schiffbeck — 37 enfants, à Wilhelmsburg — 45 enfants.

Hanovre et la localité voisine de Misburg sont habitées par 2.000 Polonais environ: 2 cours; celui de Hanovre compte 40 élèves, celui de Misburg — 20.

La Saxe est, en dehors de la Prusse, le seul pays allemand qui compte un nombre considérable de Polonais. On peut l'évaluer à 6.000, sans compter ceux qui y viennent travailler aux champs pendant la belle saison. Les conditions d'organisation de l'enseignement polonais y sont un peu moins défavorables qu'en Prusse. Bien qu'il n'y soit pas non plus question d'écoles polonaises régulières, et qu'on n'y puisse organiser que des cours de polonais, le développement de ceux-ci est moins entravé par l'administration. Des cours y fonctionnent: à Leipzig: 50 enfants; à Borna — 50 enfants à Markranstädt et à Rozitz — 40 chacun; à Dresde — 30 enfants. Soit — en évaluant le nombre des enfants polonais à 900, environ 23%.

H. Les travailleurs immigrés

Un grand nombre de Polonais de Pologne vient chercher du travail en Allemagne. Ce sont surtout des ouvriers agricoles, des terrassiers, des briquetiers. Pendant la guerre beaucoup ont été retenus de force en Allemagne. Des enfants sont nés. Le gouvernement polonais s'est préoccupé de l'enseignement donné à ces enfants. Mais, sur ce point, les négociations n'ont pas abouti.

3. Comparaison de l'enseignement minoritaire en Allemagne et en Pologne

Ce qu'on vient d'exposer permet une comparaison avec la Pologne. Le tableau ci-dessous représente par provinces et grands centres l'état de l'enseignement polonais en Allemagne.

Région ou centre	Enfants polonais d'âge scolaire.	Elèves d'écoles à langue d'enseignement polonaise.	Enfants qui suivent un cours de langue polonaise dans une école publique.	Enfants qui suivent un cours libre de langue polonaise.
Haute-Silésie allemande	79.395	506 = 0,44%	719 = 0,91%	—
Province Frontière (Grenzmark)	2.242	— —	1.137 = 50, 7%	—
Poméranie prussienne	750	— —	—	—
Prusse Orientale	16.491	— —	286 = 1, 7%	—
Westphalie et Rhénanie	12.000	— —	— —	2.379 = 20%
Berlin	3.000	— —	— —	336 = 11%
Breslau	150	— —	— —	48 = 32%
Hambourg et banlieue	750	— —	— —	113 = 15%
Hanovre et banlieue	300	— —	— —	60 = 20%
Saxe	900	— —	— —	210 = 23%
Allemagne	115.978	506 = 0,44%	2.142 = 1,85%	3.146 = 2,71%

En un mot, le gouvernement allemand n'a assuré un enseignement scolaire régulier qu'à 506 enfants polonais sur plus de 115.000, soit à moins d'un demi pour cent. Quant au reste, une proportion infime apprend à lire et à écrire sa langue dans des conditions que tout pédagogue déclarera déplorables — dans des cours du soir, qui exigent de l'enfant déjà surmené un effort dont ses camarades sont exempts. Du plus, la plupart de ces cours sont des cours libres, organisés par des gens de bonne volonté qui se heurtent de plus à chaque pas à des obstacles de la part des autorités.

* Voyons maintenant comment la question de l'enseignement minoritaire allemand est résolue en Pologne. Nous empruntons les chiffres à „l'Annuaire Statistique de la République Polonaise pour l'année 1927”, pp. 407 à 409 et pp. 421 à 424. Il y a en Pologne 105.861 enfants de langue allemande; un peu moins que d'enfants de langue polonaise en Allemagne. En 1926 les parents de ces enfants avaient à leur disposition:

- 815 écoles primaires à langue d'enseignement allemande, comptant 70.002 élèves, dont 66.868 enfants de langue allemande,
- 3 écoles mixtes polono-allemandes, comptant 96 élèves dont 31 de langue allemande,
- 217 écoles bilingues, c'est-à-dire, ayant un enseignement polonais pour les Polonais et allemand pour les Allemands. Elles comptaient 10.691 enfants de langue allemande dans leurs classes allemandes.

Soit 76.990 enfants allemands fréquentaient des établissements où une instruction complète leur était donnée dans leur langue maternelle, c'est-à-dire, près de 73% des enfants de cette minorité. La plupart de ces enfants, 91%, suivaient les cours des écoles [publiques, entretenues par l'Etat, et 9% seulement fréquentaient des écoles libres. Il y a de plus des cours de langue allemande et un enseignement religieux en allemand dont profitent presque tous ceux qui, vu leur trop petit nombre dans une localité donnée, ne peuvent prétendre à une école allemande.

En un mot, la Pologne assure la satisfaction du besoin d'instruction en langue maternelle à une proportion d'enfants allemands 167 fois plus grande que des enfants polonais qui jouissent d'un traitement correspondant en Allemagne. D'un côté 76.990 enfants pour 105.861, soit 73%, de l'autre 506 enfants pour 115.978 soit 0,44%. La proportion est de 7.300 à 44, soit de 167 à 1.

□ DR. A. KRYSIŃSKI

Les Blancs-Ruthènes en Pologne

Il est très difficile de savoir au juste combien sont les Blancs-Ruthènes. Beaucoup n'ont pas conscience d'appartenir à une nationalité distincte. Interrogés, ils déclarent simplement être „d'ici“, c.-à-d. être nés dans la région. Ils ne savent que faire inscrire dans la rubrique „nationalité“ des feuilles de recensement. Aussi les statistiques qui les concernent doivent-elles être émendées. Quant à leur territoire ethnique, il n'en n'est pas moins difficile d'en tracer les limites. En effet: entre celui qui est certainement blanc-ruthène et celui qui est polonais, ukrainien ou russe, s'étend une large zone intermédiaire, dont les dialectes représentent un passage insensible d'une des deux langues à l'autre. Par conséquent, rien d'étonnant à ce que les auteurs qui traitent de la question varient beaucoup dans leurs conclusions et que certains sont enclins à exagérer.

Parmi ceux qui le font en faveur des Blancs-Ruthènes, il convient de citer M. Arkady Smolič, actuellement vice-président de l'Institut de Culture Blanche-Ruthène à Minsk et auteur d'un ouvrage sur la „Géographie de la Ruthénie-Blanche“ (*Geografia Białorusi*), publié à Wilno en 1922. Il s'avance jusqu'à tracer la limite linguistique entre les Blancs-Ruthènes et les Polonais le long du Bug à partir de Mielnik,

puis le long du Nurzec, de la Narew, de la Biebrza jusqu'à la frontière allemande. Le territoire ethnique blanc-ruthène séparerait le territoire polonais du lithuanien, auquel M. Smolič attribue le district de Suwałki. Il y aurait donc contact entre Blancs-Ruthènes et Allemands, ce qui est une conclusion au moins inattendue, de même que celle qui ressort de l'ouvrage de M. Smolič qu'il n'y a pas de Polonais au nord de la Biebrza et qu'ils n'ont nulle part de limite commune avec les Lithuaniens. D'ailleurs l'auteur n'en trouve pas plus sur la rive gauche du Bug. En effet, entre Mielnik et Włodawa, cette rivière séparerait les Blancs-Ruthènes des Ukraïniens, lesquels s'étendraient plus loin vers l'est le long de ce que M. Smolič appelle l'ancienne frontière historique de la Ruthénie-Blanche, c.-à-d. le long de la limite qui séparait les anciens gouvernements russes de Grodno et de Minsk d'une part et celui de Volhynie de l'autre. Ainsi les Blancs-Ruthènes se voient attribuer d'immenses territoires, qui, au point de vue ethnographique, sont polonais ou ukraïniens, ou même lithuaniens — car l'auteur annexe même la région de Święciany. La Ruthénie-Blanche finit par s'étendre sur 100.000 km² et par compter 4 millions d'habitants, dont environ 3 millions dans les limites de la République Polonaise. Il s'en suit que la Ruthénie-Blanche, telle que M. Smolič la présente, serait, au point de vue ethnographique, le pays le plus homogène de l'Europe, entièrement libre de tout mélange. Il ne compterait pas moins de 100% de Blancs-Ruthènes.

Il paraît superflu de critiquer des exagérations pareilles, bien qu'elles sortent de sous la plume d'un représentant des plus en vue du mouvement blanc-ruthène. Néanmoins, prenons pour point de départ de notre investigation le territoire compris dans les limites qu'on vient de voir.

En 1921, date du dernier recensement, ce territoire comptait 3.230.000 habitants dont

1.708.000 soit 52,9% étaient Polonais et
1.041.000 soit 32,2% „ Blancs-Ruthènes,

et, suivant leur religion,

1.400.000 soit 43,3% étaient catholiques romains et
1.398.000 soit 43,3% „ orthodoxes-grecs.

Dès l'abord, une chose étonne. Comment se fait-il qu'il y ait 300.000 Polonais de plus que de catholiques, et comment, d'autre part, le nombre de Blancs-Ruthènes peut-il être inférieur de plus de 350.000

à celui des orthodoxes-grecs? Un doute plane. Il a induit des auteurs minoritaires à refuser toute valeur aux chiffres du recensement de 1921. Mais, sans aller aussi loin dans la négation, beaucoup de critiques, entre autres beaucoup de Polonais ont estimé que le nombre des Blancs-Ruthènes de Pologne qu'on trouve dans la statistique officielle est très inférieur à la réalité. Ainsi M. K. Srokowski fait ressortir que, d'une part, il existe un assez fort contingent de Blancs-Ruthènes catholiques, contingent qu'il évalue à environ un quart des catholiques habitant les provinces polonaises de l'est; que, d'autre part, il n'y a, pour ainsi dire, pas du tout de Polonais orthodoxes-grecs, et que, par conséquent, il faut grossir d'environ 550.000 le nombre de Blancs-Ruthènes. Il y en aurait donc environ 1.600.000 en Pologne. Nous reviendrons à la question des Blancs-Ruthènes catholiques. Pour le moment, constatons que si M. Srokowski a certainement raison en refusant de reconnaître des Polonais dans les orthodoxes de la région, il ne peut être question de n'y voir que des Blancs-Ruthènes. En effet, la plupart de ces orthodoxes qui se sont fait inscrire comme Polonais habite la partie méridionale et le centre du Polesie, c.-à-d. une région dont le dialecte est plus proche de l'ukraïzien que du blanc-ruthène et où, d'ailleurs, c'est la conscience nationale ukraïzienne qui fait des progrès. Ces „Polonais orthodoxes“ doivent être, par conséquent, rendus aux Ukraïziens et non aux Blancs-Ruthènes.

Afin de tracer le plus exactement possible les limites du territoire habité par les Blancs-Ruthènes, ainsi que d'évaluer leur force numérique, nous nous baserons sur la statistique confessionnelle qui, elle, est rigoureusement exacte. Nous prendrons en considération tout le territoire, dont parle dans son ouvrage M. Smolič.

En procédant ainsi: 1) nous établirons les frontières des deux provinces confessionnelles: catholique et orthodoxe, 2) nous analyserons au point de vue des nationalités la province orthodoxe et essayerons de tracer la ligne qui la partage en deux régions ethnographiques: ukraïzienne et blanche-ruthène, 3) nous étudierons les rapports des nationalités dans la province catholique et la délimiterons entre les Polonais, les Lithuaniens et les Blancs-Ruthènes.

La province catholique homogène occupe la partie nord du pays et se décompose en deux régions, unies par une bande étroite de territoire située au nord - est de Grodno. La région occidentale constitue le prolongement de la Pologne Centrale qui est foncièrement catholique; la région du nord est une immense presqu'île s'étendant le

long de la frontière de la Lithuanie catholique jusqu'à la frontière de la Letgalie, également catholique.

Le reste du pays forme une province à majorité orthodoxe qui, cependant, comprend un grand nombre d'îlots catholiques. La ligne de démarcation entre ces deux provinces part de Druja sur le fleuve Dźwina et se dirige vers le sud. Ainsi les districts—de Braclaw (excepté les communes: Leonpol, Czeress, Nowy Pohost, Przebrodzie, Jody et Bohiń), de Świeściany, de Wilno—Troki et d'Oszmiany appartiennent en totalité à la province catholique. De même font partie de cette province les communes: Jasiew et Kobylnik (district de Postawy), Wiszniew et Żodziska (district de Wilejka), la partie ouest du district de Wołożyn jusqu'à la rivière Berezyna, la plus grande partie du district de Lida qui au nord est entièrement catholique et au sud ne l'est qu'en partie.

Dans le district de Grodno, la frontière entre les provinces catholique et orthodoxe, tourne à partir du Niemen sous l'angle droit vers le nord. Cependant les communes: Mosty, Kamionka, Marcinkańce, Porzecze, Hoża, Wiercielizki, Hornica, Indura et Krynki appartiennent à la province catholique. Le district d'Augustów est entièrement catholique, de même les districts de Sokółka (excepté la commune de Szudziałowo) et de Białystok (à l'exclusion des communes: Gródek et Michałowo). Plus loin, la ligne de démarcation coupe en deux le district de Bielsk, le long de Boćki, Bielsk et Milejczyce. Au sud de Siemiatycze elle atteint le Bug et suit cette rivière vers l'amont. Cependant, elle laisse en dehors de la région orthodoxe la ville de Brześć et la commune de Domaczew.

Ainsi, dans la partie occidentale du territoire étudié, la province catholique forme une deuxième région qui borde la Pologne centrale, et qui est comme un prolongement de ce pays foncièrement catholique. L'une et l'autre des deux régions décrites sont catholiques sans conteste: on n'y trouve pas une seule commune orthodoxe.

Au contraire, la province orthodoxe comprend un grand nombre d'îlots catholiques, surtout dans la zone qui avoisine la limite religieuse. Les orthodoxes n'habitent en masse vraiment compacte que dans le palatinat de Polesie ainsi que dans la partie de celui de Nowogródek, qui est au sud du Niemen. Partout ailleurs, ils sont plus ou moins fortement mélangés de catholiques. Ceux-ci sont massés en trois grandes agglomérations: celle de Duniłowicze, qui compte douze communes, celle d'Iwieniec — six communes, celle de Wołkowysk qui comprend cette ville et quatre communes. Trois îlots sont moins importants. Ce sont celui de Porozów dans le district de Wołkowysk et ceux de Hermanowicze et Prozoroczce du district de Dzisna. Nous les ajoutons à la province catholique.

Voici les chiffres:

	Population totale	Dont catholiques	%	Orthodoxes	%
Province catholique.	1.457.000	1.066.000	73,2	157.000	10,8
Région de l'ouest	524.000	346.000	66,0	56.000	10,7
„ du nord, ou de Wilno	736.000	581.000	79,0	58.000	7,8
Ilots catholiques	197.000	139.000	70,8	43.000	22,1
Province orthodoxe.	1.773.000	334.000	18,8	1.241.000	70,0

On voit que la province catholique est de beaucoup la plus homogène des deux.

Passons à l'examen de la province orthodoxe. Aucune de ses parties ne peut être considérée comme étant polonaise au point de vue ethnographique, bien que beaucoup de ses habitants se sont faits porter Polonais sur les feuilles de recensement. Mais ce n'est pas une raison pour n'y voir que des Blancs-Ruthènes. Il y a des Ukraïniens. Ceux-ci constituent la masse de la population dans le sud et le centre du Polesie. Il y a aussi des Russes vieux-croyants. Ils sont en majorité dans quatre communes du district de Dzisna.

Ainsi, dans la région du Polesie, le recensement russe de 1897 a révélé que la composition linguistique de la population est la suivante:

Districts	% d'Ukraïniens (inscrits „Petits-Russiens“)	% de Blancs-Ruthènes
Bielsk	36,3	3,6
Brześć	64,4	1,4
Kobryń	80,5	0,7
Prużany	6,3	70,9
Pińsk	0,0	72,5

Le professeur Karskij, le savant russe qui a tant fait pour avancer la connaissance des Blancs-Ruthènes, a tracé leur limite méridionale du côté des Ukraïniens dans son ouvrage *Bětorusy* (Wilno 1904). En voici le tracé de l'ouest à l'est: elle commence par remonter le cours de la Narew jusqu'à Białowieża, d'où elle se dirige par Prużany, Kosów, le lac Wygonowski, pour redescendre sur Łuniniec, à partir duquel elle suit le cours de la Prypéc jusqu'à sa sortie du territoire de la République Polonaise. On voit que le professeur Karskij considère comme ukraïnienne une grande portion du territoire que, suivant

le recensement russe de 1897, on serait enclin à considérer comme blanc-ruthène, tel le district entier de Pińsk et une bonne partie de celui de Prużany. Mais les enquêtes linguistiques, auxquelles a procédé sur place la Commission Dialectologique de Moscou en les personnes de Durnovo, de Sokołow et d'Uškov en 1915, ont confirmé les conclusions du professeur Karskij en ce qui concerne la limite nord du dialecte „petit-russien“ (c'est-à-dire ukrainien), et elles ont de plus révélé, au nord de cette limite, l'existence d'une zone de parler mixtes, qui ne sont plus de l'ukrainien pur mais qui ne sont pas encore du pur blanc-ruthène. Ainsi le territoire linguistique blanc-ruthène est en vérité encore plus petit. Les auteurs du Traité de Brześć de 1917, ont pris pour base les conclusions du professeur Karskij quand ils ont tracé sur la carte la frontière nord de l'Ukraine, sauf en ce qui concerne le district de Bielsk qui ne lui fut pas attribué pour des raisons géographiques et politiques.

Mais, s'il est relativement facile d'établir les limites linguistiques des Blancs-Ruthènes et des Ukrainiens, il n'en est pas de même en ce qui concerne la limite nationale. En effet, il y a contradiction entre les faits dialectaux et les déclarations des intéressés. Ceux-ci se disent Polonais ou Blancs-Ruthènes, bien qu'ils parlent ukrainien. Suivant les recensements polonais de 1919 et de 1921, ce sont précisément les Ukrainiens qui, dans le Polesie, sont les moins nombreux. De plus, beaucoup se sont fait inscrire comme étant de nationalité „indigène“. Voici la proportion des nationalités:

Districts	Recensement de 1919					Recensement de 1921				
	Polonais %	Blanc. Ruth. %	Ukrainiens %	Russes %	Indigènes %	Polonais %	Blancs. Ruth. %	Ukrainiens %	Russes %	Indigènes %
Bielsk	—	—	—	—	—	59,2	30,5	0,3	0,0	0,0
Brześć	21,3	43,5	4,6	0,0	17,7	31,1	47,0	2,3	1,1	0,3
Drohiczyn	—	—	—	—	—	14,6	29,2	5,8	0,7	40,2
Kobryń	15,2	4,2	1,3	0,0	70,1	61,7	26,5	3,4	0,2	0,4
Łuniniec	—	—	—	—	—	19,8	70,4	1,8	1,1	0,0
Pińsk	4,4	68,1	0,0	11,0	3,0	18,8	65,8	0,2	0,6	1,1
Prużany	11,7	66,6	0,0	4,4	0,0	44,2	46,7	0,2	0,0	0,0
Kosów	—	—	—	—	—	17,1	74,0	0,0	0,0	0,0
Słonim	30,9	38,9	0,0	0,0	18,5	—	—	—	—	—
Stolin	—	—	—	—	—	18,5	60,7	11,8	1,1	0,0

Les différences entre les chiffres des deux recensements sont éloquentes. Elles démontrent à quel point la conscience nationale du peuple est hésitante en Polesie. Mais, malgré le peu de valeur des chiffres cités pour la connaissance de la force numérique des nationalités en cette région, deux faits s'en dégagent qui doivent être pris en considération. Il y a d'abord qu'une majorité blanche-ruthène ne s'est révélée en 1919 que dans deux districts et en 1921 dans quatre. Il faut noter ensuite que la majorité des habitants des autres districts s'est faite porter „indigènes“ ou „Polonais“ sur les feuilles. Mais ces „indigènes“ et ces „Polonais“ sont orthodoxes les uns et les autres. En tenant compte des recherches linguistiques et de leurs résultats, il convient d'y voir plutôt des Ukraïniens qu'autre chose, d'autant plus qu'au courant des dernières années, ce sont les Ukraïniens qui politiquement gagnent dans la région. Aux élections législatives de 1922 les Blancs-Ruthènes et les Ukraïniens y avaient présenté une liste commune sur laquelle les deux premières places étaient réservées pour les candidats blancs-ruthènes. Aux élections de 1928 il y avait, concurremment avec la liste commune des minorités nationales, plusieurs listes ukraïniennes indépendantes, et d'autres qui étaient blanches-ruthènes. De plus, les places en vue sur la liste commune étaient occupées par les noms des candidats ukraïniens. Au scrutin, les listes ukraïniennes indépendantes ont réuni 92.024 voix et trois députés présentés sur ces listes ont été élus, tandis que les candidats blancs-ruthènes n'ont réuni que 10.347 et qu'un seul a réussi à être nommé. Le fait qu'il y a eu une liste commune des minorités nationales ne peut ôter leur éloquence à ces faits. En effet, cette liste n'a réuni que 27.313 suffrages, dont beaucoup de voix ukraïniennes et beaucoup de juives. L'influence blanche-ruthène est décidément de plus en plus faible en Polesie.

On peut maintenant procéder au partage de notre province orthodoxe entre Blancs-Ruthènes et Ukraïniens. Notons que nous laissons aux premiers plus qu'il ne leur revient.

	Population	Catholiques	%	Orthodoxes	%
Province orthodoxe	1.773.000	334.000	18,8	1.241.000	70,0
Région ukraïnienne	417.000	29.000	7,0	346.000	83,0
„ blanche-ruthène	1.356.000	305.000	22,5	895.000	66,0

On ne risque pas de se tromper en attribuant tous les orthodoxes aux Blancs-Ruthènes dans leur région et aux Ukraïniens dans la leur. Les Russes y sont un nombre infime, et il y a encore moins de Polonais orthodoxes.

Quant aux catholiques, ceux de la région ukraïnienne sont tous Polonais. En effet, il n'y a pas de Blancs-Ruthènes catholiques en dehors de leur territoire ethnique. On n'y trouve pas non plus de Lithuaniens. Nous reviendrons à la question de la nationalité des catholiques dans la région blanche-ruthène.

Passons à la province catholique.

Dans sa région occidentale, la composition nationale de la population ne soulève pas de doutes. Ceux de ses habitants qui sont catholiques sont en même temps Polonais une commune exceptée, celle de Porzece près de Druskieniki, où il y a environ 500 Lithuaniens. Tout le reste est manifestement le prolongement de la Pologne centrale et constitue avec elle un territoire ethnique d'un seul tenant. M. Smolič a beau y découvrir des Blancs-Ruthènes catholiques. Il est bien obligé d'avouer que ces Blancs-Ruthènes parlent un patois singulièrement corrompu par l'influence du polonais. La vérité est qu'il s'agit du même dialecte polonais, le masovien, qui est parlé dans toute la Pologne centrale, influencé seulement par le voisinage du blanc-ruthène, au vocabulaire duquel il a fait des emprunts, ou de dialectes intermédiaires. Tous les ethnographes et tous les linguistes sont d'accord sur ce point. De plus, cette population est, et a toujours été, parfaitement consciente de son polonisme. Dès 1905, lorsqu'un régime plus libéral paraissait poindre en Russie, elle réclamait que l'enseignement primaire fût fait en polonais. En 1919, lorsque les minorités slaves de Pologne eurent proclamé l'abstention aux élections législatives, les catholiques de cette région y ont pris part en masse. En 1922, lorsque les minorités nationales eurent présenté une seule liste commune, celle-ci ne réunit des suffrages que dans les villes et les bourgs peuplés de Juifs. La majorité écrasante des voix est allée aux listes des partis polonais, sauf dans une seule commune, celle de Wiercieliszki dans le district de Białystok, laquelle est située à la limite ethnique même où les Polonais catholiques ne sont que la moitié des habitants. Aux élections de 1928, la proportion des voix données aux listes polonaises a encore grandi comparativement à 1922. Ainsi dans la circonscription électorale de Grodno elle a passé de 73,8 à 84,4% et dans celle de Białystok de 75,1 à 75,4%. Quant au district d'Augustów que M. Smolič a le courage de déclarer blanc-ruthène, on y comptait avant la guerre un certain nom-

bre d'anciens grecs-unis qui avaient été forcés d'embrasser l'orthodoxie et que les autorités russes déclaraient être des Blancs-Ruthènes. Mais dès 1905, après l'oukase de tolérance, ils sont tous revenus au catholicisme et ils ont manifesté leurs sentiments polonais avec tant de netteté que le gouvernement tsariste lui-même a préféré les laisser en dehors de la nouvelle région qu'il détacha en 1913 de la Pologne du Congrès pour soustraire les orthodoxes à l'influence polonaise. Enfin, une série de déclarations et d'actes internationaux ont reconnu le caractère éminemment polonais de toute la région catholique à l'est du Bug. La ligne que lord Curzon proposait comme limite orientale de la Pologne englobait les districts de Białystok, de Sokółka et de Bielsk; les Soviets ont protesté contre cette ligne, car ils la considéraient comme faisant du tort à la Pologne: ils ont proposé de la tracer plus à l'est en prenant pour base le cours de la Swisłocz. Le projet Hymans adopté par le Conseil de la Société des Nations a reconnu de plus le caractère polonais de Grodno et des communes situées sur la rive droite du Niémen (20 avril 1921). Ce projet, qui concernait la délimitation entre la Pologne et la Lithuanie, proposait de prendre pour base la ligne Druskieniki — Porzece—Jeziory—Wola, reconnaissant ainsi que le territoire ethnique polonais s'étend au-delà de la ligne de lord Curzon et du Niémen.

Il est certain qu'en ce qui concerne la région en question, les chiffres de la rubrique „nationalité“ du recensement de 1921 ont beaucoup de chances d'être exacts, lorsqu'ils y comptent 76,3% de Polonais. Nous préférons pourtant nous en tenir à la statistique religieuse, attendu qu'une partie des Juifs et des orthodoxes s'est fait inscrire comme Polonais, ainsi qu'il ressort de la comparaison des deux rubriques. En faisant le décompte des 500 Lithuaniens catholiques, nous considérerons donc comme étant certainement des Polonais tous les autres catholiques et rien qu'eux. Nous obtiendrons le nombre des Blancs-Ruthènes en soustrayant de celui des orthodoxes le nombre de ceux qui habitent le district de Bielsk et la partie polonaise de celui de Brześć, car ce sont certainement des Ukraïniens.

On aura donc :

Population	Polonais	%	Blancs-Ruthènes	%	Ukraïniens	%	Lithuaniens	%
524.000	345.000	65,9	34.000	6,5	22.000	4,2	500	0,1

Dans la région nord, celle de Wilno, de la province catholique, les choses se présentent d'une manière plus compliquée. Les Polonais n'y

sont pas les seuls catholiques. Il y a des Lithuaniens et des Blancs-Ruthènes qui sont comptés dans la même rubrique confessionnelle.

Commençons par éliminer les Lithuaniens. M. E. Maliszewski en a établi le nombre à 74,000 en Pologne (article de la revue „Sprawy Narodowościowe“ de 1927 Nr. 1). On a vu que 500 d'entre eux habitent la région précédemment étudiée. Il y en a de plus 1.500 dans la province orthodoxe et près de 6.000 dans la zone frontière avec la Lithuanie dans le district de Suwałki qui n'est pas compris dans le territoire qu'on étudie ici et dont M. Smolič a tracé les limites. Pour la région qui nous intéresse en ce moment, il en reste donc 66.000, qui habitent principalement 9 communes réparties en 2 groupes. On ne sait comment départager les nationalités dans deux communes, celle de Twerecz et celle de Hoduciszki du district de Święciany, situées entre le territoire ethnique lithuanien et le blanc-ruthène. En effet, leurs habitants se sont fait inscrire comme suit:

Communes	% des Polonais	% des Lithuaniens	% des Bl.-Ruth.	% des „indigènes“
Hoduciszki	29,1	19,8	5,9	41,7
Twerecz	4,2	17,1	0,7	87,6

Partout, sauf à l'ouest près de Marcinkańce, et malgré ce qu'en dit M. Smolič, les Blancs-Ruthènes sont séparés des Lithuaniens par une zone où les Polonais constituent la masse de la population.

En 1908, à la suite de différends surgis entre des prêtres lithuaniens nationalistes et leurs paroissiens au sujet de la langue à employer dans les sermons, l'enseignement du catéchisme, les cantiques, une enquête a été ordonnée par le consistoire épiscopal catholique de Wilno en vue de délimiter les paroisses de langue différente et d'arriver à savoir lesquelles sont bilingues. De Twerecz et Hoduciszki à l'est jusqu'à Marcinkańce à l'ouest, nulle part la présence de Blancs-Ruthènes n'a été constatée en contact avec les Lithuaniens. Sauf ces deux points extrêmes, ils en sont partout séparés par les Polonais. Mais il y a ailleurs des catholiques dont la langue courante est le blanc-ruthène. Ils sont, épartis dans le reste du pays surtout dans sa partie nord-est, d'où le territoire qu'ils habitent s'allonge vers l'ouest le long de la limite sud du territoire catholique polonais de Wilno pour revenir vers le nord dans la direction de Marcinkańce. Il est très difficile d'en déterminer le nombre. La difficulté vient surtout de ce que la notion de la langue courante n'est pas identique à la notion de nationalité. Un très grand nombre de catholiques dont la langue courante est le blanc-ruthène, n'admettent pas qu'on les considère comme n'étant pas des Polonais

Ce fait n'est pas unique: on sait qu'en maints pays: l'Irlande, l'Alsace, le pays Basque, la Bretagne — le sentiment national n'a rien ou peu à voir avec la langue. Ira-t-on dire de même que la nationalité des Corses est italienne parce qu'ils parlent un dialecte italien? Or, les feuilles de recensement n'ont pas de rubrique pour la langue courante, mais pour la nationalité. Aussi, la plupart des catholiques de langue blanche-ruthène se déclarent-ils polonais, parce qu'ils ont conscience de l'être. Ils l'avaient bien avant la restauration de l'Etat Polonais et ce n'est pas à une pression administrative polonaise que l'on pourrait attribuer des faits comme les suivants. En 1910, l'instituteur de l'école primaire de Worniany annonce dans son rapport aux autorités supérieures que les parents des élèves sont venus en foule réclamer qu'il écrive „langue polonaise“ au lieu de „blanche-ruthène“ dans la rubrique concernant la langue maternelle des enfants. A Gierwiaty, les parents protestent contre l'instituteur qui avait inscrit les enfants comme étant des petits Blancs-Ruthènes et non des petits Polonais. A Niestaniszk, l'institutrice est forcée par la foule des parents, qui ne reculent pas devant la menace, à corriger son rapport. Ils déclarent, qu'à leur avis, la langue qu'ils parlent entre eux n'est qu'un patois qui redeviendra du bon polonais du moment que l'enseignement sera fait en polonais à l'école. Inutile de multiplier les exemples. Ce qui importe, c'est de constater que ces faits se sont passés à une époque où le régime russe était en plein épanouissement et où l'administration s'ingéniait par tous les moyens à multiplier les Blancs-Ruthènes, considérés par elle comme une simple variété provinciale des Russes, et à traquer tout ce qui présentait une teinte polonaise.

Bien plus, en Ruthénie-Blanche Soviétique, qui pourtant ne peut pas être suspectée de favoriser le polonisme, la statistique de la population publiée en 1926 donne 97.498 comme chiffre des habitants de nationalité polonaise, tandis que le nombre des personnes dont le polonais est la langue courante n'est que de 36.046, tandis que le blanc-ruthène était employé par 42.751 d'entre elles. On voit qu'un très fort contingent de gens qui, au point de vue linguistique, sont des Blancs-Ruthènes se considèrent comme Polonais et que leur conscience nationale est affermie au point qu'ils manifestent leur polonisme envers une administration qui ne peut leur en savoir gré. Il s'agit évidemment des catholiques.

Il en est de même en Lettonie où, selon le recensement de 1920, il y a 52.244 Polonais et 57.484 Blancs-Ruthènes. Pourtant, malgré leur prétendue infériorité numérique, les Polonais ont conquis deux

sièges aux élections législatives, les Blancs-Ruthènes n'en ont réussi à conquérir aucun.

Les sentiments polonais des catholiques de langue blanche-ruthène ont eu surtout l'occasion de se manifester dans le domaine de la vie religieuse. Ils ont toujours opposé une résistance obstinée à tous les essais d'introduire la langue blanche-ruthène dans les sermons et la liturgie complémentaire à la place, ou seulement à côté du polonais. Lorsqu'en 1897 le Saint-Siège eût autorisé l'archevêque catholique de Mohilew à permettre au clergé d'employer le blanc-ruthène dans les sermons et [au catéchisme, l'archevêque n'osa même pas faire un essai, attendu que les fidèles y auraient vu une tentative de russification. Aucun résultat appréciable n'a couronné les essais ultérieurs, celui de l'archevêque Mgr. Ropp en 1917, ceux de Mgr. Matulewicz, évêque de Wilno, appuyé par des prêtres blancs-ruthènes très énergiques. Les sermons en blanc-ruthène n'ont pu être maintenus à grande peine que dans deux paroisses. Encore a-t-il fallu y vaincre des oppositions tellement ardentes, qu'en une d'elles le sang a même coulé au courant des désordres provoqués par l'action du curé qui était un Blanc-Ruthène nationaliste. Les catholiques parlant blanc-ruthène ont pareillement à plusieurs reprises manifesté leur attachement à la nationalité polonaise à l'occasion des élections. En 1922, ils n'ont pas écouté le „Gouvernement de la République Populaire Blanche-Ruthène“, qui voulait que les élections à la Diète de Wilno fussent boycottées par les Blancs-Ruthènes. Au contraire, ils y ont pris part en masse et si la proportion des votants a atteint 64,4% des ayant droit, c'est à eux qu'on le doit ainsi qu'aux catholiques de langue polonaise; les Lithuaniens, les Juifs et une grande partie de la population orthodoxe s'étant abstenus. Si parmi les 11 députés blancs-ruthènes élus 3 étaient catholiques, ceci ne signifie pas que les voix catholiques leur aient été acquises. En effet, les listes des minorités nationales ont réuni des voix dans 101 communes, dont 4 seulement comptent une majorité catholique. Or, les communes catholiques de la région sont au nombre de 171, non comptées 9 communes à population lithuanienne, qui se sont abstenues: elles ont voté comme un seul homme pour les listes polonaises.

Pour ces raisons il est extrêmement difficile de savoir combien sont, même approximativement, les Blancs-Ruthènes catholiques. Les chiffres diffèrent extrêmement selon qu'on prend pour base les caractères linguistiques ou la nationalité. Ainsi, en 1897, l'administration russe qui voulait à tout prix avoir des arguments pour démontrer le caractère fon-

cièrement russe du pays, n'y découvrirait -t-elle que 325.000 Polonais et 845.000 Blancs-Ruthènes catholiques. Ce sont les chiffres qu'adopte M. Smolič comme base de son calcul: ils conviennent à sa thèse.

Les auteurs polonais qui se sont occupés de la question avant 1919 ont tous reconnu qu'il fallait amoindrir de beaucoup la proportion des Blancs-Ruthènes catholiques. Mais tandis que M. Maliszewski les évalue à 400.000, M. Wakar croit que ceux qui ne se considèrent pas comme Polonais sont si peu, qu'on peut ne pas en tenir compte.

Les conclusions de cet auteur ont été jusqu'à un certain point confirmées par le recensement de 1919, ordonné par l'Administration Civile des Territoires de l'Est: ils ne constituaient que 6% du nombre total des Blancs-Ruthènes, non 25% comme le veut M. Smolič. Le recensement général de 1921 qui donne des chiffres des Blancs-Ruthènes catholiques dans toute la République, non pas seulement dans les territoires soumis en 1919 à l'Administration sus-dite (sauf dans les districts de Wilno-Troki, Świeciany et d'Oszmiana), en compte 60.123. En tenant compte de ces deux districts, ils seraient donc environ 70.000, c'est à dire 5% du nombre total des catholiques habitant dans les limites tracées par M. Smolič. Mais beaucoup de critiques polonais ont protesté contre ces chiffres, cette fois comme favorisant par trop les Polonais. M. Srokowski ne calcule pas leur nombre, mais si l'on tient compte de ce qu'il évalue les Blancs-Ruthènes de Pologne à 1.500.000 en tout, et si l'on soustrait ce chiffre de celui des Blancs-Ruthènes orthodoxes (1.246.111), on aura pour les catholiques environ 250.000. M. Wasilewski obtient un chiffre beaucoup plus élevé: 465.000. Par conséquent chaos complet.

On s'en tirera en prenant pour guide la statistique électorale de 1922. En effet, elle permet de constater l'exactitude du recensement de 1921. Les 169 communes catholiques qui, suivant celui-ci, comptaient une majorité polonaise, ont confirmé ces données par leur vote. Restent 6 communes. Dans deux la majorité était acquise aux Blancs-Ruthènes suivant le recensement. Elle le fut de même aux élections, bien que moins forte: 63,9% de Blancs-Ruthènes à Hermanowicze en 1921 et 54,4% de votes acquis aux listes blanches-ruthènes; les chiffres correspondants sont 83,6% respectivement 61%, à Olkowicze. Il n'y a que 4 communes qui présentent une image plus embrouillée. Ce sont:

Communes	District	% des catholiques	% des Bl.-Ruthènes		% des votes bl-ruth.
			1919	1921	1922
Żodziska	Wilejka	85,9	87,5	—	25,5
Brasław	Brasław	73,4	72,3	39,5	12,0
Druja	"	82,4	00,0	13,7	50,3
Wiercjeliszki	Grodno	50,2	42,8	36,0	51,4

Nous avons compté comme blanches-ruthènes toutes les voix qui dans ces communes sont allées aux listes minoritaires, aussi bien à celles du Bloc des Minorités, qu'aux listes purement blanches-ruthènes. En effet, en dehors des Polonais, il n'y a pour ainsi dire pas d'autre population que les Blancs-Ruthènes dans ces communes.

La statistique par communes des élections de 1928 n'ayant pas encore été publiée, on ne sait pas si le mouvement blanc-ruthène gagne ou non dans la population catholique. La statistique par circonscriptions indique que dans l'ouest (Białystok, Grodno et Ostrów-Bielski) et dans le sud (Brześć et Pińsk) il y a affaiblissement de ce mouvement. Dans l'est au contraire, le nombre des voix blanches-ruthènes a grandi, mais il est loin encore de correspondre à celui des seuls Blancs-Ruthènes orthodoxes. Ainsi que le démontre le tableau ci-dessous :

Circonscription	% des non catholiques dans la population (sauf les Lithuaniens)	% des voix données aux list. minori	
		1922	1928
Nowogródek	78,3	46,5	57,2
Lida	42,5	27,2	28,2
Święciany	46,0	33,4	49,2

On ne peut parler avec certitude de progrès du mouvement blanc-ruthène chez les catholiques que dans la circonscription de Święciany, où le % des voix données aux listes minoritaires est supérieur à celui de non-catholiques. Mais là encore, il ne saurait être question d'un mouvement général. Or, c'est précisément la circonscription où la population catholique est le plus fortement travaillée par l'agitation blanche-ruthène. Tous les prêtres de nationalité blanche-ruthène que compte le diocèse de Wilno y sont.

En pensant à la délimitation des territoires nationaux, nous réitérons d'abord que toute la région catholique de Wilno est sans conteste polonaise presque entièrement. Seules les enclaves lithuaniennes et, peut-être, la commune de Druja, font exception. La limite polono-blanche-ruthène suivra donc dans cette région celle du catholicisme et

de l'orthodoxie. Les îlots catholiques sont de même polonais en majorité, sauf celui de Hermanowicze et, en partie, celui de Duniłowicze (commune d'Olkowicze). En prenant, par prudence, les chiffres de la statistique religieuse pour point de départ, nous compterons dans cette région comme Polonais les seuls catholiques, sauf les Lithuaniens et une vingtaine de mille de Blancs-Ruthènes, et nous considérerons comme Blancs-Ruthènes tous les orthodoxes plus ces 20.000 catholiques. En traitant les autres régions par la même méthode, on aura :

Régions	Population	Polonais	%	Blancs-Ruthènes	%	Lithuaniens	%
Wilno	736,000	495,000	67,3	78,000	10,6	66.000	9,0
Ilôts catholiques .	197,000	119,000	60,4	63,000	32,0	—	0,0
Partie blanche - ruthène de la prov. orthodoxe . . .	1,356,000	273,500	20,2	925,000	68,2	1,500	0,1

Nous pouvons désormais définir la force respective des nationalités par territoire national.

Territoire national	Population	Polonais	%	Blancs - Ruthènes	%	Ukrai-niens	%	Lithua-niens	%
Polonais	1.260.000	840.500	66,7	112.000	8,9	22.000	1,7	66.500	5,3
Blanc-Ruthène	1.553.000	392.500	25,3	988.000	63,6	—	0,0	1.500	0,1
Ukrai-nien	417.000	29.000	7,0	—	0,0	346.000	83,0	—	0,0
Total	3.230.000	1.262.000	39,1	1.100.000	34,1	368.000	11,4	68.000	2,1

Chronique

(I semestre 1928)

Pologne

LA REPRÉSENTATION DES MINORITÉS NATIONALES AU PARLEMENT

Ukraiïniens

Aussitôt élus, les nouveaux députés ukraiïniens eurent à résoudre le problème épineux de la constitution d'un groupe parlementaire commun. Ce sont les nationalistes ukraiïniens (parti national démocrate „U. N. D. O.“) qui en ont pris l'initiative et ont ouvert en faveur de leur thèse une vive campagne de presse. Selon les initiateurs, l'intérêt national exigeait absolument la formation à la Chambre d'un groupe ukraiïzien unifié et numériquement puissant. Le Comité Exécutif de l'„U. N. D. O.“ („Union Nationale-Démocrate Ukraiïnienne“) adressa en ce sens une proposition formelle à tous les groupements ayant leurs représentants au Parlement. Une action d'une telle envergure, visant à englober tous les partis était d'avance vouée à un échec: aucun doute n'était possible, en effet, sur l'attitude nettement hostile des deux fractions de „l'Union Socialiste Ukraiïnienne Ouvrière et Paysanne“ („*Sel-Rob*“) et de l'„U. P. P.“ („Parti Ukraiïzien du Travail“). Mais même les éléments pouvant être considérés comme nationalistes, sur lesquels comptait, en définitive, l'„U. N. D. O.“ et au nombre desquels elle rangeait

les élus du „Parti Socialiste Radical Ukraiïzien“ („U. S. R. P.“), du „*Sel-Soïouz*“ et les indépendants—ne réussirent point à s'entendre dans cette question. Les représentants de l'„U. S. R. P.“ résolurent à constituer au Parlement leur propre groupe, dénommé „Club de la représentation parlementaire ukraiïnienne socialiste radicale“. Dans ces conditions les élus de l'„U. N. D. O.“ ont décidé de former un groupe sous le nom de „Club Ukraiïzien“; cependant, s'étant entendu avec les députés blancs-ruthènes élus sur les listes du Bloc Minoritaire, ils ont constitué avec ces derniers un groupe commun, nommé „Club parlementaire ukraiïzien et blanc-ruthène“. Font partie de groupe: tous les députés ukraiïniens, élus sur les listes du Bloc Minoritaire, au nombre de 25, un député ukraiïzien radical-socialiste et quatre Blancs-Ruthènes qui forment au sein du groupe une section autonome. Le dr. Dmytro *Lewicki* a été élu président du groupe; ses deux vice-présidents sont M. M. Wladimir *Celewicz* et Serge *Chrucki*. Le dr. Jean *Blażkiewicz* est secrétaire. Le bureau du groupe est donc entièrement ukraiïzien.

Une entente analogue a eu lieu entre les sénateurs ukraiïniens et blancs-ruthè-

nes, élus sur les listes du Bloc Minoritaire. Le groupe compte 12 membres dont 10 Ukraïniens et 2 Blancs-Ruthènes. Le dr. Antoine *Horbaczewski* en est président.

„Le Club de la représentation parlementaire socialiste-radical“ compte 8 membres c.-à.-d. tous les élus du Parti à l'exception d'un seul qui s'était inscrit au „Club ukraïzien et blanc-ruthène“. Le président du groupe est M. Lew *Baczyński*.

Le troisième groupe ukraïzien à la Diète est le „Club de l'Union Socialiste Ukraïzienne Ouvrière, et Paysanne“, („*Sel-Rob*“), comptant 3 membres et présidé par M. Maxime *Czuczmaj*.

Voici le tableau des groupes ukraïziens à la Diète et au Sénat, indiquant leur force numérique respective:

	Force numérique du groupe	
	à la Diète	au Sénat
„Club ukraïzien et blanc-ruthène“ . . .	26	10
„Club de la représent. parlem. socialiste radical“	8	—
„Club de l'Union Socialiste Ukraïn. Ouvr. et Paysanne“	3	1
Députés ukraïziens non inscrits aux groupes	4	—
Au total . . .	41 dép.	11 sén.

Afin d'obtenir dans les commissions la plus forte représentation possible, les deux groupes ukraïziens les plus importants ont conclu une entente sur la base de l'art. 71 du règlement de la Diète, permettant aux groupes numériquement faibles de s'unir de vue d'envoyer des délégués aux commissions. Aussi, les Ukraïziens sont représentés dans toutes les commissions de la Diète; même à la commission de l'agriculture, grâce à l'entente avec les Juifs, ils ont obtenu

quatre places. Dans un grand nombre des commissions importantes, comme la commission du budget, celle de la réforme agraire, des problèmes constitutionnels, de la prévoyance sociale, des travaux publics—les Ukraïziens sont représentés par 3 membres. Dans quatre commissions ils ont un représentant, dans toutes les autres deux représentants. Deux commissions de la Diète sont présidées par les députés ukraïziens: notamment celle de l'agriculture par M. Ostap *Łucki*, et celle de la reconstruction du pays par M. Jean *Zawałykut*. En outre les Ukraïziens détiennent les vice-présidences: de la commission de l'instruction publique (M. Serge *Chrucki*) et de celle de l'émigration (M. Dmytro *Lewicki*). Au Sénat un membre de la représentation ukraïzienne préside la commission de l'instruction publique, un autre est vice-président de la commission du commerce et de l'industrie.

Les Ukraïziens sont de même représentés aux bureaux des deux Chambres. Le dr. Wladimir *Zahajkiewicz* („U. N. D. O.“) a été élu vice-président de la Diète, M. Michel *Haluszczyński* („U. N. D. O.“) est vice-président du Sénat. En outre M. *Ładyka* (du groupe socialiste radical) est secrétaire de la Diète.

Blancs-Ruthènes

De même qu'ils n'ont pas réussi à constituer un front électoral unique et qu'ils sont allés aux urnes en ordre dispersé — les partis blancs-ruthènes ne sont point arrivés à s'entendre au Parlement sur la question de la constitution d'un groupe parlementaire commun.

Les députés de gauche ont formé le groupe de la „Lutte pour les intérêts des paysans et des ouvriers“ (4 membres). Le groupe est présidé par M. I. *Hawrylik* et agit en liaison étroite avec les députés ukraïziens de la fraction de gauche du „Sel-

Rob” ainsi qu’avec les autres groupes d’extrême gauche à la Diète.

4 députés et 2 sénateurs blancs-ruthènes, élus sur les listes du Bloc Minoritaire (dont 2 députés et 1 sénateur appartenant à l’„Union Paysanne“, 2 députés affiliés à la „Démocratie Chrétienne“ et 1 sénateur de „l’Union Démocratique Orthodoxe“) se sont constitués en „Club Parlementaire Blanc-Ruthène“. M. F. *Jeremicz*, député, a été nommé président du groupe. Le „Club Blanc-Ruthène“ s’est uni, en définitive, au „Club Ukraïzien“, composé également des députés élus sur les listes du Bloc Minoritaire, et forma avec lui le „Club parlementaire Ukraïzien et blanc-ruthène“. La représentation blanche-ruthène fut, en quelque sorte, contrainte à agir ainsi, car autrement, du fait de sa faiblesse numérique, elle n’aurait pu obtenir aucune place dans les commissions de la Diète. Grâce à l’union avec les Ukraïziens, les Blancs-Ruthènes ont un représentant dans chacune des trois commissions suivantes: administrative, celle de la reconstruction du pays et celle des affaires étrangères; cependant ils n’ont point de délégués aux commissions de l’instruction publique et de l’agriculture qui semblaient présenter pour eux plus d’intérêt: ils n’y sont représentés que par des remplaçants, les Ukraïziens ayant gardé pour eux-mêmes les postes de membres.

Le prix que les Blancs-Ruthènes ont payé pour faire partie des commissions a été l’aliénation de leur liberté d’allures, et cela d’autant plus qu’ils ne sont point représentés au bureau du groupe Ukraïno-blanc-ruthène.

Deux députés blancs-ruthènes ne sont inscrits à aucun groupe.

Le „Groupe de la lutte pour les intérêts des paysans et des ouvriers“ observe une attitude

d’opposition doctrinale intransigeante et il y conforme sa tactique au Parlement. Celle-ci consiste d’ailleurs essentiellement à se livrer à des manifestations d’opposition. Les députés blancs-ruthènes du „Club Ukraïzien et blanc-ruthène“ ont aussi souligné nettement leur attitude d’opposition de principe, mais ils prennent part aux travaux de la Diète; quant aux deux députés blancs-ruthènes non inscrits aux groupes, qui sont des élus de „la liste des Paysans et des Ouvriers Blancs-Ruthènes“ — ils paraissent beaucoup moins intransigeants.

Allemands

Les députés et les sénateurs allemands élus du Bloc Minoritaire se sont constitués en un „Club parlementaire allemand“ („*Deutscher Parlamentarischer Klub*“). M. Eugène *Naumann*, député, en a été élu président; M. M. Eugène *Frantz* et Auguste *Utta* ont été nommés vice-présidents du sous-groupe de la Chambre, alors que M. Erwin *H’asbach*, sénateur, préside le sous-groupe du Sénat.

Les députés du „Parti Socialiste Allemand du Travail“ („*Deutsche Sozialistische Arbeitspartei*“), élus dans les régions centrales du pays sur les listes du Parti Socialiste Polonais, avec lequel les socialistes allemands ont conclu un cartel électoral — n’ont pas fait adhésion au groupe parlementaire allemand, et continuent au Parlement à demeurer unis avec les socialistes polonais.

Un député allemand, M. Jacob *Karau* a été élu au poste du secrétaire de la Diète.

Le „Club Parlementaire Allemand“ a voté les douzièmes provisoires.

Juifs

La représentation parlementaire de la minorité juive se compose—selon l’ori-

gine électorale—de trois groupes de physionomie différente. Les élus du „Bloc National Juif“, qui avait fait partie du Bloc Minoritaire, forment le premier groupe; les députés de „l'Union des Partis Nationaux Juifs“—formation électorale juive de la Petite Pologne (anc. provinces autrichiennes)—constituent le second; le troisième, enfin, est formé par les députés juifs, élus du „Bloc de Collaboration avec le Gouvernement“.

Le premier de ces trois groupes, c.-à-d. les députés nationalistes élus du Bloc Minoritaire et dont le leader politique est le député *Grünbaum* — a pris l'initiative de la formation d'un „club“ parlementaire juif unifié, à l'exclusion toutefois des députés juifs, élus sur les listes du Bloc gouvernemental.

Cependant, dès l'ouverture des pourparlers à ce sujet avec le groupe des députés nationalistes juifs de la Petite Pologne, dirigé par *M. Reich* — de graves difficultés ont apparu, très malaisées à surmonter.

La fraction de *M. Grünbaum* demandait la proclamation immédiate de la constitution du „club parlementaire“ unifié et la remise à la suite de ce fait des questions du bureau du groupe et de la politique parlementaire. Par contre, la fraction de *M. Reich* réclamait la discussion préalable des questions politiques—et, en premier lieu, la fixation de l'attitude du groupe juif envers le gouvernement*) — ainsi que l'établissement du programme des travaux parlementaires et l'entente au sujet de la présidence du groupe unifié.

De longues négociations s'ensuivirent—parfois très orageuses—au cours desquelles la politique respective des groupes envers le gouvernement polo-

*) Rappelons que les nationalistes juifs de la Petite Pologne ont déclaré conforme à l'intérêt juif d'appuyer le gouvernement de Pilsudski

nais fut sévèrement critiquée de part et d'autre. Ces pourparlers n'ayant abouti à aucun résultat—le club parlementaire juif, à la veille de la réunion de la Diète, finit par se constituer, sans que, cependant, les grandes lignes directrices de sa politique et de sa tactique au Parlement eussent été fixées, ni tranchée la question épineuse de la présidence et du bureau du groupe.

Le groupe prit le nom de „Cercle juif“. Sa constitution, portant malgré les longs pourparlers un caractère hâtif, avait surtout en vue de permettre à la représentation parlementaire juive d'adopter par rapport à l'élection du Président de la Chambre une ligne de conduite uniforme, ainsi que d'obtenir un nombre plus grand de représentants dans les commissions de la Diète et de faciliter leur désignation. Comme on le voit, la formation du „Cercle Juif“ avait été déterminée par des raisons d'opportunité.

Sous l'influence de la fraction de *M. Reich*, le groupe parlementaire juif — présidé *par interim* par le doyen d'âge, *M. I. Wygodzki* — a pris la décision de voter pour *M. Bartel*, candidat du gouvernement au fauteuil du Président de la Diète. Cependant, après l'incident avec les communistes, le jour de la séance inaugurale de la nouvelle Diète — la liberté du vote fut restituée aux membres du groupe. Alors, la fraction de *M. Grünbaum* a pris la résolution de voter pour le candidat socialiste, *M. Dąszyński* (président actuel de la Diète), tandis que la fraction de *M. Reich* décidait de rester fidèle à *M. Bartel*.

Le groupe juif désigna *M. Grünbaum* comme son orateur au cours de la discussion générale sur les douzièmes provisoires. D'après la résolution du groupe, adoptée également sous l'influence des députés de Petite Pologne, *M. Grünbaum* devait observer au cours de son discours une attitude objective et mo-

dérée. Mais, dépassant les instructions du groupe, il s'attaqua violemment aux députés juifs élus du „Bloc de Collaboration avec le Gouvernement“, ce qui lui valut une verte réplique du leader orthodoxe — le député E. Kirszbraun.

Dans ces conditions, le groupe juif unifié continue à avoir un caractère provisoire et, malgré des négociations très laborieuses, n'a pu constituer son bureau.

La représentation parlementaire juive continue donc à avoir des tendances politiques divergentes.

Les élus juifs du „Bloc de Collaboration avec le Gouvernement“ observent la discipline du groupe parlementaire gouvernemental; mais ils jouissent de la liberté de vote et de discussion à la tribune dans toutes les questions intéressant spécialement la minorité juive.

Les députés nationalistes de la Petite Pologne, avec M. M. Reich et le dr. O. Thon en tête, gardent envers le gouvernement une attitude, somme toute, bienveillante, mais déclarent réclamer de lui

énergiquement le règlement de toute une série de questions qui intéressent particulièrement la population juive.

Les députés nationalistes des autres régions de la Pologne, qui avaient adhéré au Bloc électoral des Minorités Nationales — ou, autrement dit, la fraction de M. Grünbaum (7 députés et 5 sénateurs) — déclarent observer envers le gouvernement une attitude objective, mais entièrement conditionnée par la réalisation de la part du gouvernement des postulats juifs.

La différence entre la fraction Reich et la fraction Grünbaum est donc, surtout, dans leur tactique respective, profondément divergente, ainsi que dans une autre manière d'apprécier la situation politique et les tendances gouvernementales par rapport à la minorité juive.

La fraction Grünbaum veut pratiquer au Parlement une opposition opiniâtre, par contre la fraction Reich semble trahir des tendances „collaborationnistes“.

LA VIE POLITIQUE ET SOCIALE DES MINORITÉS NATIONALES EN POLOGNE

Ukrainiens

Dissonances dans l'„Union Nationaliste-Démocrate Ukrainienne“ („U. N. D. O.“). Aussitôt les élections terminées, des fissures ont apparu dans le Bloc nationaliste démocrate ukrainien. Le Bloc de l'„U. N. D. O.“ englobait les éléments nationalistes et était activement soutenu par les groupements cléricaux et conservateurs qui fusionnent dans l'association, non politique d'après les statuts, de l'„Organisation Chrétienne Ukrainienne“ (organes de presse „Nowa Zoria“ et „Pravda“). Un grand nombre de membres de l'„Organisation

Chrétienne“ appartient en même temps à l'„U. N. D. O.“.

Pendant la période électorale, l'„Organisation Chrétienne“ appuyait de toute son influence l'action de l'„U. N. D. O.“, malgré que celle-ci fût conduite sous l'étiquette du „Bloc minoritaire“. Cependant, les Juifs de Petite Pologne ayant fait bande à part, les listes du „Bloc Minoritaire“ avaient dans cette région un caractère purement ukrainien. Le résultat de cette collaboration électorale de l'„Organisation Chrétienne“ et de l'„U. N. D. O.“ a été l'élection au Parlement de 4 prêtres catholiques-grecs.

Cependant, après les élections, la situa-

tion a changé du tout au tout. L'organe officiel de l'„Organisation Chrétienne“ la „*Nowa Zoria*“ s'est placé, après les élections, en ce qui concerne la politique à suivre par les Ukraïniens de Pologne, à un point de vue diamétralement opposé à celui de l'„U. N. D. O.“. Elle a proclamé, notamment, la nécessité de pratiquer une politique réaliste, dont le but principal eût été l'autonomie territoriale, la plus large possible, des terres habitées par les Ukraïniens. En outre, la „*Nowa Zoria*“ attaquait directement l'„U. N. D. O.“, sa tactique et ses méthodes au cours de la période électorale, et depuis elle mène une campagne systématique hostile contre son allié ancien — encore que très récent.

L'argument et le grief principal de la „*Nowa Zoria*“ contre l'„U. N. D. O.“ est que par son attitude de négation absolue envers l'Etat Polonais — ce groupement a condamné la politique ukraïnienne au cours de plusieurs années à la stérilité et à l'impuissance.

Ce brusque revirement politique de l'„Organisation Chrétienne Ukraïtienne“ provoqua de l'inquiétude dans le camp de l'„U. N. D. O.“, qui s'essaya de son mieux à rétablir les rapports harmonieux avec son associé de naguère. Les leaders de l'„U. N. D. O.“ estiment en effet indispensable la collaboration étroite entre les deux organisations, dans le but d'utiliser pour ses fins politiques l'influence du clergé catholique grec. D'autre part, un nombre important de prêtres ukraïniens se trouve dans les rangs de l'„U. N. D. O.“: leur défection affaiblirait énormément la position de l'„U. N. D. O.“ et diminuerait considérablement son influence.

Cependant, toutes les démarches des dirigeants de l'„U. N. D. O.“, ainsi que les pourparlers officiels engagés avec le Conseil de l'„Organisation Chrétienne“ n'ont eu aucun effet. L'échec des tentatives de l'„U. N. D. O.“ de rétablir la co-

hésion et l'harmonie dans l'ancien Bloc électoral national-démocrate a été confirmé par le communiqué du Conseil Principal de l'„Organisation Chrétienne Ukraïtienne“ en date du 31 mai 1928, dans lequel — conformément aux décisions de la conférence du Conseil renforcé par les délégués de province, tenue le 28 du même mois — l'estampille officielle a été donnée à la nouvelle orientation politique de la „*Nowa Zoria*“.

Outre cette brouille entre les anciens alliés, des dissonances ont éclaté au sein même de l'„U. N. D. O.“. Elles semblent avoir pour base des questions de prestige et de rivalité entre les membres influents du Parti.

Tentatives manquées de l'unification des deux fractions de „l'Union Socialiste Ukraïtienne Ouvrière et Paysanne“ („Sel-Rob“).

Après l'échec électoral du „*Sel-Rob*“ de nouveaux efforts ont été tentés en vue de la fusion de ses deux fractions. Un comité a même été constitué à cet effet sous le nom du „Comité d'Initiative de l'Unification du *Sel-Rob*“. Il adressa aux deux groupements du „*Sel-Rob*“ la proposition de s'unir sur les bases suivantes:

1) lutte sans merci contre le fascisme et la réaction bourgeoise pour la libération des ouvriers et des paysans,

2) établissement d'une liaison étroite, en vue de la lutte commune, entre les paysans et les ouvriers „de l'Ukraïne Occidentale“ et les masses laborieuses de la Pologne,

3) reconnaissance sans restriction aucune de la politique en matière de nationalité qui est pratiquée en Ukraïne Soviétique.

Presque simultanément le Comité Exécutif du „*Sel-Rob*“ renouvelait à l'adresse

de la gauche ses anciennes propositions d'unification, tout en passant sous silence l'initiative du Comité de l'Unification. Le „Sel-Rob“ de gauche, par contre, se solidarisa avec l'action du „Comité d'Initiative de l'Unification du „Sel-Rob“, présidé du reste par un ami politique de la gauche. A la lumière de ces manoeuvres—car, au fond, toute cette agitation dans les deux camps du „Sel-Rob“ ne paraît pas être autre chose qu'une manoeuvre en vue de se gagner les sympathies des masses—commentent à apparaître de plus en plus nettement les véritables causes de la scission, qui s'était produite en septembre 1927, et sa liaison étroite avec celle qui a eu lieu au sein du „Parti Communiste de l'Ukraine Occidentale“ (K. P. Z. U.). Le problème de l'unification des deux groupements du „Sel-Rob“ vient d'être lié directement et même nettement subordonné à la reconnaissance par le „Sel-Rob“ (de droite) du bien-fondé de la politique en matière de nationalité qui est pratiquée en Ukraine Soviétique et aussi à l'abjuration par cette fraction de „l'hérésie“ „ukraïno-nationaliste“ du „choumskisme“. Or, le Comité Exécutif de „Sel-Rob“ (fraction de droite) a publié un communiqué dans lequel il se prononce carrément pour le „choumskisme“, tout en constatant que ce mouvement ne porte d'aucune manière atteinte aux intérêts des masses laborieuses ukraïniennes ou de celles de toute autre nationalité, mais qu'il s'oppose uniquement au chauvinisme russe et combat les tentatives de l'étouffement des aspirations nationales ukraïniennes.

Blancs-Ruthènes

Le procès de la „Hramada“

Le procès de la „Hramada Blanche-Ruthène Paysanne et Ouvrière“, qui a commencé le 23 février 1928, a été clos le 22 mai 1928.

Les accusés de nationalité blanche-ruthène étaient au nombre de 56, dont quatre anciens députés à la Diète Polonaise: Taraszkiewicz, Wołoszyn, Miotła, Rak-Michajłowski, et un certain nombre de militants blancs-ruthènes en vue. Le procès a eu lieu à Wilno.

L'acte d'accusation leur imputait à tous d'avoir conspiré en vue de renverser le régime établi dans la République Polonaise et d'attenter à son intégrité territoriale par le moyen de l'établissement de la dictature du prolétariat et du régime soviétique, ainsi que par l'insurrection armée dans les provinces nord-est de la République, insurrection visant à les détacher de la Pologne et à les réunir à la Russie Soviétique.

Huit d'entre eux étaient en outre inculpés d'avoir—bien que citoyens polonais—pris, au cours des années 1925, 1926 et de janvier 1927, envers le gouvernement de la Russie l'engagement de préparer un soulèvement et d'apporter à l'U. R. S. S. leur appui par les armes en cas de guerre contre la Pologne.

Un d'eux (Kulina Kulinowski) était de plus accusé du crime d'espionnage.

Enfin quatre étaient accusés pour coups et blessures ayant entraîné la mort.

La défense des accusés était assurée par les avocats de Varsovie: Śmiarowski Ettinger, Honigwill, Babiański, Duracz et les représentants du barreau de Wilno: Abramowicz, Petruszewicz (bâtonnier et prof. à l'Université de Wilno), Krzyżanowski (sénateur), Zalkind, Romaniewicz, Matjasz, Preiss, Sienkiewiczówna et par les avocats-stagiaires: Worołyński, Marcinowski et Solc.

*) M. M. Taraszkiewicz, Wołoszyn, Rak-Michajłowski, Miotła, Ostrowski, Burszewicz, Okńczyc et Sznarkiewicz.

Six cents témoins ont été entendus par la Cour. La défense demandait l'acquittement des accusés.

La Cour n'a pas retenu l'accusation de l'engagement envers le gouvernement de l'Etat étranger, ni l'accusation pour coups et blessures.

19 personnes ont été acquittées, entre autres le directeur du lycée blanc-ruthène *R. Ostrowski*, l'abbé *Kowsz*, *M. M. Luckiewicz* et *Sznarkiewicz*.

Quatre accusés ont été condamnés chacun à 12 ans de prison (ce sont *M. M. Taraszkievicz*, *Rak-Michajłowski*, *Wotoszyn* et *Miotła*), deux — à huit ans, sept — à six ans, neuf — à cinq ans, onze — à quatre ans, et enfin quatre — à trois ans.

Société des amis de l'école blanche-ruthène. L'activité sociale et économique des Blancs-Ruthènes. Questions scolaires.

Au cours du premier semestre de l'année courante on observait une certaine animation dans l'activité de la „Société de l'Ecole Blanche-Ruthène“. Dans un grand nombre de localités eurent lieu les élections de nouveaux conseils exécutifs locaux, sans cependant changer pour cela de nuance politique, les éléments radicaux ayant conservé leur prépondérance antérieure. Au cours des mois d'avril et de mai de l'année courante deux congrès régionaux de la „Société de l'Ecole Blanche-Ruthène“ tinrent leurs assises: l'un à Nowogródek, l'autre à Wilejka. *M. Staganowicz*, député blanc-ruthène à la Diète de Varsovie, qui assistait au premier de ces congrès, a insisté sur ce que l'activité de la Société devait avoir uniquement en vue la propagation de l'instruction et de la culture.

„L'Institut Blanc-Ruthène de l'Economie et de la Culture“ a dernièrement marqué aussi quelque tendance à animer son activité. Un nou-

veau Comité Exécutif Central a été élu, avec, en tête, *M. Bildziukiewicz*.

Une banque blanche-ruthène a été fondée à Wilno, au cours du mois d'avril 1928. Ce nouveau foyer d'activité blanche-ruthène s'appelle: „Banque Commerciale et Industrielle“.

De même une nouvelle organisation sociale blanche-ruthène vient d'être créée sous le nom de „*Białoruski Haspadarski Zwiaz*“ („Fédération Economique Bl.-R.“). Elle a pour but d'organiser la vie économique et sociale de la population blanche-ruthène, et travaillera plus particulièrement à donner de l'essor au mouvement coopératif. *M. J. Stankiewicz*, député à la Diète, est à la tête de cette nouvelle organisation.

Le collège blanc-ruthène libre de Wilno a obtenu du Ministère de l'Instruction Publique l'autorisation de délivrer à ses élèves des certificats de fin d'études secondaires qui seront équivalents à ceux des écoles publiques. Une commission spéciale sera désignée par le Ministère pour assister aux examens. Les élèves ne seront examinés en polonais qu'en littérature et langue polonaise, et en histoire de Pologne. Pour tout le reste, ils seront interrogés en blanc-ruthène.

Allemands

Les Partis Politiques

La „*Deutsche Catholische Volkspartei*“, („Parti Catholique Populaire Allemand“), la plus forte organisation politique allemande en Haute-Silésie, a tenu, le 22 avril 1928, son congrès annuel en présence de 200 délégués environ. Le compte-rendu du bureau accuse un accroissement numérique de 1685 membres nouveaux, depuis le mois de mai 1927. *M. Edouard Pant*, sénateur, a été nommé premier président, et *M. Kunsdorf*, député à la Diète Haute-

Silésienne — second président. Le Congrès n'a voté aucune résolution politique importante.

Le „*Deutscher Volksverband*“ („Union Populaire Allemande“), organisation politique des Allemands des régions centrales, a convoqué à Łódź, le 25 mars de l'année courante la séance du Conseil du Parti, et les 15 et 16 mai il a tenu dans la même ville son congrès annuel. M. Auguste Utta, député, président du Parti, a souligné les succès obtenus par le „*Volksverband*“ aux élections municipales. Quant aux élections législatives — les positions de l'élément allemand des régions centrales ont été maintenues. Le „*Deutscher Volksverband*“ compte actuellement environ 20.000 adhérents.

La déclaration politique votée par le congrès constate que „les espoirs que la population allemande mettait en le gouvernement actuel ne se sont point réalisés“. „Le Congrès reconnaît le bien-fondé de l'attitude objective du Club Parlementaire Allemand par rapport au Gouvernement et lui demande de combattre toute augmentation des charges fiscales, déjà très lourdes et de ce fait entravant l'essor de la vie économique, ainsi que de s'opposer à la révision projetée de la Constitution“. La résolution affirme que „les besoins culturels de la population allemande restent, comme auparavant, non satisfaits“. Enfin elle s'élève énergiquement contre les cas de „la main-mise illégale et brutale de l'administration locale sur les maisons de prières protestantes“ dans des villages, elle réclame l'intervention du groupe parlementaire allemand dans deux cas qu'elle cite et constate que „le règlement des rapports entre les Églises protestantes et l'Etat est une nécessité pressante“. M. Auguste Utta, député, a été réélu président du „*Volksverband*“, de même que les deux vice-présidents

sortants: M. M. Joseph Spickermann, sénateur et Théodore Blin.

La „*Deutsche Sozialistische Arbeitspartei*“ (Parti Socialiste Allemand du Travail) de la Haute Silésie a convoqué à Katowice, le 15 avril 1928, une conférence des organisations du parti de l'arrondissement de Katowice. L'échec électoral du Parti ainsi que l'alliance avec le Parti Socialiste Polonais constituaient les sujets principaux des débats. La conférence se prononça pour la continuation de la collaboration avec les socialistes polonais.

La „*Deutsche Sozialistische Arbeitspartei*“ „Parti Socialiste Allemand du Travail de l'anc. Royaume du Congrès (régions centrales de la Pologne) a tenu, les 5 et 6 mai, à Łódź son quatrième congrès. L'intérêt de celui-ci réside principalement dans l'adoption de la résolution, qui préjuge définitivement dans le sens positif la question de l'unification du parti socialiste allemand en Pologne, jusqu'à présent encore scindé en deux. La résolution prévoit — conformément à la décision des socialistes allemands de Haute-Silésie, prise au congrès de Królewska Huta, le 9 août 1925 — la convocation d'un congrès d'unification de tous les socialistes allemands de Pologne.

La D.S.A.P. du Royaume du Congrès compte actuellement 16 sections locales et environ 3100 membres. Aux élections municipales de 1927 le Parti a réussi à faire élire 38 conseillers socialistes allemands dans les communes, où il possède des adhérents.

La déclaration votée affirme que la D. S. A. P. tendra, en collaboration avec les autres partis socialistes de Pologne, à assurer la paix et les rapports pacifiques entre les nations, et plus spécialement, à obtenir la réduction du budget militaire de la Pologne. Le Parti s'emploiera pour faire aboutir la conclusion par

la République Polonaise de traités de commerce qui sauvegarderaient les intérêts des parties en cause.

La déclaration constate que la politique du gouvernement actuel envers les minorités nationales et leur besoins culturels ne marque, par rapport à l'état de choses antérieur, aucun progrès décisif, aussi la D. S. A. P. se voit obligée de continuer à lutter pour les droits de la minorité allemande et, en particulier, pour la réalisation de l'autonomie nationale et culturelle.

La D. S. A. P. est en opposition envers le gouvernement du Maréchal Piłsudski et elle „tendra, en liaison étroite avec tous les groupements socialistes de Pologne, à repousser tout attentat contre la constitution, la démocratie et le régime parlementaire“.

La vie économique et sociale de la minorité allemande

Le congrès du „Landbund Weichselgau“. Le „Landbund Weichselgau“ existait en Poméranie avant le retour de cette province à la Pologne, en tant que section régionale de l'organisation agricole générale de l'Allemagne. C'était l'organisation des grands propriétaires fonciers allemands. Les agriculteurs moyens et les paysans avaient leurs organisations particulières.

Après la réunion de la Poméranie à la Pologne, les Allemands de Poméranie ont entrepris la concentration de leurs forces, en conséquence de quoi le „Landbund“ — qui était l'organisation la plus puissante et la plus influente — a absorbé les deux autres organisations: le „Bund der Landwirte“ et le „Deutscher Bauernbund“.

Les buts officiels du „Landbund“ sont, d'après le statut, la consolidation économique de la population allemande et la défense des intérêts professionnels des propriétaires fonciers.

Le „Landbund Weichselgau“ a, en ce moment, 14 sections d'arrondissement et 28 organisations locales. Le nombre de ses membres atteint 7.000.

Le „Landbund“ a tenu, le 22 et le 23 mars de l'année courante, son congrès annuel à Grudziądz. M. Dettmering, son président, a indiqué dans son discours les buts du „Landbund“. Il a affirmé que l'agriculteur allemand de Poméranie est négligé par le gouvernement polonais. Les agriculteurs allemands s'attendent à ce que le gouvernement actuel les traite sur le même pied que les agriculteurs polonais. Ils espèrent, entre autres, de lui la conclusion du traité de commerce avec l'Allemagne.

Le bureau du Conseil Exécutif du „Landbund Weichselgau“ a été constitué comme il suit: M. Moeller, président honoraire, M. Dettmering, propr. fonc. — président, M. Cleinov, propr. fonc. — vice-président, M. Riese, anc. commandant de l'armée allemande — directeur.

La „Westpolnische Landwirtschaftliche Gesellschaft“ (Association Agricole de l'Ouest Polonais) est pour la Posnanie ce qu'est le „Landbund Weichselgau“ pour la région poméranienne. Les buts de l'Association sont, d'après le statut: défendre les intérêts économiques des membres de l'Association, veiller à leur bien-être, les conseiller en ce qui concerne l'agriculture. La „Westpolnische Landwirtschaftliche Gesellschaft“ est le successeur du „Hauptverein der Deutschen Bauernvereine“ qui a été dissous par le gouvernement polonais, en 1923, en même temps que le „Deutschtumsbund“.

Le bureau central de l'Association est divisé en sections, comme la section agricole, la section horticole, la section économique, la section de constructions, la section des assurances, le syndicat des patrons-propriétaires fonciers, etc. Il existe, en outre, auprès du bureau

central, des sections spéciales: pour la culture du sol, pour celle des prés, pour celle de la betterave à sucre, pour l'économie forestière, pour l'élevage, pour les concours hippiques. Les fédérations locales suivantes fonctionnent: Bydgoszcz, Gniezno, Inowrocław, Leszno, Ostrów, Poznań I, Poznań II, Rogoźno, Wyrzysk. L'Association édite un hebdomadaire: „*Landwirtschaftliches Zentralwochenblatt für Polen*“ qui paraît à Poznań.

M. Georges Busse, sénateur, est président du Comité Exécutif, M. Schubert, en est vice-président. M. Massenbach est le président du Conseil de Surveillance.

L'Association a tenu le 23 mai 1928 sa quatrième assemblée générale. Du rapport du Comité Exécutif il résulte que la „*Westpolnische Landwirtschaftliche Gesellschaft*“ compte plus de 10.000 membres.

* * *

La „*Genossenschaftsbank*“ (Banque Coopérative allemande à Poznań) a tenu son assemblée générale le 21 mai 1928. 474 sociétés sont membres de la Banque. Ce sont, notamment: 249 caisses d'épargne, 13 banques et maisons de banque, 38 distilleries coopératives, 53 sociétés coopératives de laiterie, 9 coopératives de commerce, 28 sociétés d'achat et de vente, 4 sécheries coopératives de pommes-de-terre, 1 société coopérative de l'élevage des chevaux, 1 de commerce du blé, 46 sociétés coopératives diverses etc. Le chiffre d'affaires de la Banque a atteint, au cours de l'année 1927, 330 millions de zlotys (en 1926 — 190 millions). Bénéfice net — 370.047 zl.

* * *

Le 22 mai 1928 a eu lieu, également à Poznań, l'assemblée générale de l'„*Union des Sociétés Coopératives allemandes en Pologne*“ („*Verband deutscher Genossenschaften*“)

et de „l'Union des Sociétés Agricoles Coopératives en Pologne de l'Ouest“ („*Verband Landwirtschaftlicher Genossenschaften in Westpolen T. Z.*“).

Il résulte du compte-rendu du Conseil d'Administration, que l'„*Union des Sociétés Coopératives allemandes*“ compte actuellement 365 membres, et l'„*Union des Sociétés Agricoles*“ — 193 membres.

Le 31 mars 1928, l'„*Union économique des professions de ville*“ („*Wirtschaftsverband städtischer Berufe*“) a tenu à Bydgoszcz sa première assemblée générale.

L'Union a pour but d'assurer à ses membres le service des consultations juridiques et en matière d'impôts, la défense de leurs intérêts aux chambres de commerce et de métiers. Elle leur fournit également des crédits.

* * *

L'„*Union des Catholiques allemands*“ („*Verband deutscher Katholiken*“) a tenu, les 11 et 12 avril 1928 à Poznań, son congrès annuel, en présence de 140 délégués. L'abbé Klinke présidait les séances du congrès. 119 groupements locaux font actuellement partie de l'Union. Ils sont disséminés en Haute-Silésie (48), en Posnanie et en Poméranie (40), en Petite Pologne (30) et en Silésie de Cieszyn (4). L'Union compte en tout environ 30.000 membres.

M. Edouard Pant, sénateur, a été élu premier président du „*Verband*“ et M. Henckel v. Donnersmark — second président.

Juifs

Partis Politiques

Des questions politiques d'actualité pressante, telles que les dissonances au sein de la représentation parlementaire juive, la proximité des élections

aux communes confessionnelles juives, le problème de l'unification des organisations sionistes régionales, la crise du commerce juif qui semblait s'annoncer prochaine, d'autres encore — ont déterminé les partis juifs à tenir leurs assises.

L'„*Agudas Israël*“ avait convoqué pour le 22 avril de l'année courante la réunion du Conseil Suprême et du Bureau du Parti. A la réunion était présent M. Pinchas Kohn, président de l'organisation mondiale de l'„*Agudas Israël*“, venu de Vienne.

Le Conseil Suprême a décidé la réorganisation intérieure du parti, la création d'un fonds de propagande se montant à 500.000 zlotys, et a pris en outre toute une série de résolutions importantes, concernant les finances du parti, les écoles juives orthodoxes, la coopération etc.

Si les motions votées sont mises en pratique, on peut s'attendre à un accroissement très considérable de l'influence politique de l'„*Agudas Israël*“ parmi la population juive en Pologne.

* * *

Les sionistes. A Varsovie, le 9 avril 1928, a eu lieu la conférence des associations sionistes: „*Merkaz*“, „*Bnej Sion*“, „*Tifereth Sion*“, „*Szaarej Sion*“ et autres, en présence de 150 délégués. Il s'agissait de concerter un programme commun d'action sioniste. M. Leo Lewite président de l'organisation sioniste de Varsovie, a présenté le rapport sur la situation intérieure du mouvement sioniste en Pologne. Il a imputé au groupement „*Al Hamischmar*“, présidé par M. I. Grünbaum, député, la responsabilité des désaccords et de la désunion qui régne dans le mouvement sioniste en Pologne.

La conférence a voté la création d'une organisation unifiée des sionistes de Varsovie, sous le nom de „*Merkaz Hacionim*“.

Dans le même ordre d'efforts visant à l'unification du mouvement sioniste il y a à signaler la conférence des Comités Centraux des organisations sionistes en Pologne, qui eut lieu à Łódź, le 29 avril de l'année courante. A la conférence étaient représentées les organisations sionistes de Varsovie, de Lwów et de Cracovie.

La création d'un „Conseil Suprême Provisoire“ a été votée. Ce doit être l'instance suprême des fédérations sionistes en Pologne. Le Conseil Provisoire aura pour tâche: 1) de prendre l'initiative de la direction du mouvement sioniste en Pologne, 2) d'accorder les travaux des Comités Centraux régionaux, 3) de coordonner éventuellement la politique de tous les sionistes en Pologne.

Le bureau du „Conseil Provisoire“ est formé par les présidents des Comités Centraux — M. M. le dr. L. Lewite, le dr. Leo Reich, député, le dr. S. Feldblum.

La Création du „Conseil Provisoire“ devra — selon ses promoteurs — contribuer puissamment à vaincre les oppositions intérieures et les divisions du mouvement sioniste en Pologne.

Le Dr. Reich, député, un des présidents du „Conseil Suprême Provisoire“ et chef du mouvement sioniste de Petite Pologne, a écrit dans le journal „*Chwila*“¹⁾ (organe sioniste de Lwów), à propos de la création du „Conseil Provisoire“, les lignes suivantes, visant clairement son adversaire politique le député M. I. Grünbaum, chef de la fraction sioniste „*Al Hamischmar*“ qui est restée en dehors du „Conseil Suprême Provisoire“: „L'unification du mouvement sioniste nous paraît être un objet très désirable, à condition, toutefois, qu'elle soit la conséquence de l'unification des opinions, de l'aplanissement des diffé-

¹⁾ Nr. 327.

rences, de l'atténuation des oppositions; mais personne ne se laissera prendre à l'hameçon d'une tactique dictatoriale, personne ne consentira à se soumettre aux ordres de qui que ce soit" (*scilicet* de M. Grünbaum).

* * *

De son côté la fraction sioniste „*Al Hamischmar*“, dont M. Grünbaum est le chef, a tenu à Varsovie le 13 mai 1928, son deuxième congrès, auquel étaient présents 124 délégués venus de 72 villes. L'intérêt des débats s'est concentré autour de la question de l'unification du mouvement sioniste en Pologne. La déclaration votée proclame, en ce qui concerne ce point, que les représentants de la fraction „*Al Hamischmar*“ n'adhéreront pas, actuellement, au Comité Central de l'Organisation sioniste en Pologne, laquelle est composée exclusivement des groupements „*Eth Libnoth*“. Le Congrès demande la convocation du IX-ème Congrès Sioniste National en vue de l'élection du nouveau Comité Central auquel adhéreraient les représentants de la fraction „*Al Hamischmar*“.

* * *

Quelques jours après le congrès de la fraction „*Al Hamischmar*“, (le 17 mai 1928), le Conseil de l'Organisation Sioniste en Pologne a tenu sa séance. Dans le discours qu'il a prononcé, son président, M. Leo Lewite, a constaté que la conception du Bloc des Minorités Nationales (conception, dont M. Grünbaum s'est fait le champion) — s'est révélée fautive et ne menant point au but. Dans ces conditions, la création d'une organisation sioniste unifiée constitue — selon M. Lewite — une nécessité urgente. Parlant du „Conseil National Provisoire“, rappelé à la vie par la fraction Grünbaum, le rapporteur a fait connaître le point de vue du Comité Central de l'organisation sioniste par rapport à cette question. Le „Conseil National Provisoire“ — a dit M. Lewite — n'est autre

chose qu'une commission d'entente des groupes juifs qui ont fait partie du Bloc des Minorités Nationales, car il n'est composé que de représentants de ces groupes.

Chacun demeure donc sur ses positions. Une fois de plus les deux fractions du mouvement sioniste: „*Al-Hamischmar*“ et „*Eth Libnoth*“, n'ont pas trouvé de terrain d'entente et elles n'ont point réussi à faire aboutir un compromis.

* * *

Au cours du 1-er semestre 1928 une grande activité a été développée par les partis ouvriers juifs: „*Bund*“ et „*Poalej-Sion*“ (fraction de gauche). Ces deux partis organisaient régulièrement des conférences et des meetings. Le „*Bund*“ a convoqué pour le 12 et 13 mai de l'année courante une conférence des conseillers municipaux de toutes les villes de la République, qui sont membres du Parti. Ils sont au nombre de 110 et représentent 43 villes.

Le „*Poalej Sion*“ a également réuni une conférence analogue (25.V.1928) et, en outre, il a fondé dans la première moitié de 1928 une association ayant pour but d'organiser les masses laborieuses juives en Pologne en vue d'une collaboration active à la reconstruction du milieu ouvrier juif en Palestine („*Association des Amis de la Palestine laborieuse*“).

* * *

Il y a à signaler, enfin, la fondation d'une nouvelle organisation politique juive en Pologne, dénommée „*L'union des Juifs démocrates de Silésie Polonaise*“. Les fondateurs de „*L'Union*“ — ne regardent les Juifs que comme une communauté religieuse et morale. „*L'Union*“ organise les éléments libéraux et démocratiques de la population juive sur la plateforme nationale de la République Polonaise; elle combat simultanément le sionisme politique et le mouvement nationaliste juif.

Allemagne

L'ACTION ÉLECTORALE DES MINORITÉS NATIONALES

Les minorités nationales ont formé en vue des élections au Parlement d'Allemagne et à la Diète de Prusse un cartel électoral, ce qui leur a permis de grouper toutes les voix minoritaires. Elles s'attendaient à conquérir des sièges aussi bien à l'une qu'à l'autre assemblée. Ces prévisions étaient basées surtout sur l'apport espéré des voix polonaises de Haute-Silésie — région, où la population polonaise est la plus nombreuse. En effet, d'après la statistique officielle allemande de 1925, il y avait, à cette époque, en Haute-Silésie Allemande 150.000 personnes parlant uniquement le polonais, et, en outre, 380.000 personnes ayant en usage quotidien les deux langues: polonaise et allemande.

Aussi, le sort de la bataille électorale, se joua, en ce qui concerne les minorités nationales, sur le terrain de la Haute-Silésie. Le Parti Catholique Populaire Polonais, représentant les intérêts de la minorité polonaise, a eu pour adversaires principaux: le Centre catholique allemand et, dans les circonscriptions industrielles — la Socialdémocratie allemande et les communistes. Les partis nationalistes allemands et les organisations du gros capitalisme ont joué en Haute-Silésie un rôle plutôt secondaire, quoique dans la lutte contre l'élément polonais ils se soient distingués par leur agressivité et par leur brutalité. Ils ne reculaient ni devant l'emploi de la violence ni devant la pression économique.

L'action électorale a été, de même, menée d'une manière énergique sur d'autres territoires habités par la minorité polonaise. Les Danois du Sleswig ont été aussi très actifs.

Comme on le sait, les minorités nationales ont subi une défaite, n'obtenant point de sièges ni au Parlement, ni à la Diète. Quant à la diminution des voix par comparaison aux élections précédentes, elle s'exprime, par rapport à chaque minorité particulière, dans les pourcentages suivants:

	Diète de Prusse	Parlement
minorité polonaise . . .	12%	21%
„ danoise . . .	49%	47%
„ serbo-lusacienne . . .	72%	67%

C'est donc la minorité polonaise qui a subi les pertes relativement les plus légères.

Il est aussi à noter, en ce qui concerne cette dernière, que les pertes qu'elle a subies varient assez sensiblement d'une région à l'autre. Ainsi la diminution des voix polonaises est en Haute-Silésie de 19,5% aux élections à la Diète, et de 27,9% aux élections au Parlement; en Prusse Orientale — elle est respectivement de 21,5% et de 31,3%; en Territoire Frontière (*Grenzmark*) — de 13% et de 14,6%; en Allemagne Centrale de 30% et de 45,2%; en Westphalie, tout au contraire, nous observons un accroissement des voix polonaises, qui atteint 17,8% aux élections à la Diète et 5% aux élections au Reichstag.

Il faut rechercher les causes de la défaite électorale du cartel minoritaire avant tout dans la faiblesse relative des organisations minoritaires, qui, malgré les progrès accomplis au cours de ces dernières années, ne sont pas encore en mesure de tenir tête aux organisations allemandes.

Pour la minorité polonaise une très grande difficulté constituait la circon-

stance que le clergé catholique de Haute-Silésie développait une propagande intense en faveur du „Centre“ allemand. Ce clergé est composé en 90% de prêtres d'origine haute-silésoienne, parlant polonais, mais qui se sentent et se considèrent comme étant des Allemands. Vu le profond sentiment religieux de la population polonaise de Haute Silésie — l'entrée du clergé en ligne de bataille électorale a eu une influence décisive. Elle a déterminé la défaite du cartel minoritaire et elle a assuré le succès du „Centre“. Ce dernier gagna des sièges grâce aux voix polonaises, qu'au cours de la période électorale il captait au moyen de brochures et d'appels rédigés en polonais.

Une lutte méthodique menée depuis de longues années par les organisations allemandes, spécialement créées dans ce but, et par tous les partis politiques sans exception; les fonds qui se chiffrent par millions, qui sont annuellement dépensés par les gouvernements du Reich et de la Prusse pour soutenir le germanisme qui est censément menacé dans la Marche de l'Est (*Ostmark*) — tout ceci n'a pas été sans affaiblir la cohésion et la résistance de la minorité polonaise en Allemagne.

La terreur exercée à l'ouverture de la période électorale envers la population polonaise par les organisations alle-

mandes nationalistes militantes a semé la peur dans les rangs des hésitants et des moins résistants; la pression économique, pratiquée largement par les grands propriétaires fonciers allemands envers les ouvriers agricoles polonais, a porté aussi ses fruits.

La scission qui s'était produite dans les rangs polonais, au cours de la campagne électorale, et qui avait entraîné — à l'inspiration du „Centre“ — la formation de la liste dissidente de la „*Christliche Bauernpartei*“ („Parti Chrétien Paysan“) a fait perdre au cartel minoritaire près de 7.000 voix polonaises.

L'Académie des Sciences Judaïques à Berlin

L'Académie des Sciences Judaïques à Berlin a été fondée en 1918. Dans les six sections de l'Institut de Recherches ainsi qu'à la fondation du nom du philosophe *Herman Cohen* — travaillent 30 savants. Onze ouvrages scientifiques ont été publiés, toute une série d'autres sont en train. Le budget de l'Académie a été, en 1927, de 110.000 marks; il est de 115.000 pour l'année 1928. Le nouveau conseil de direction est présidé par MM. le prof. *Aron Hirsch*, le directeur *O. Wassermann* et le prof. *Albert Einstein*.

U. R. S. S.

Russie Soviétique

On continue à débattre dans les colonnes de la presse soviétique le problème de la politique en matière de nationalités en Ukraine. Cette discussion a été provoquée, comme l'on sait, par l'exclusion du Parti Communiste de *Sumsky* et de ses camarades, qui s'étaient

prononcés pour l'indépendance de l'Ukraine.

Le problème de la politique de nationalités à pratiquer par l'U. R. S. S. a été évoqué dans son entier. En effet, le mouvement de la renaissance nationale gagne incessamment en ampleur et en profondeur chez tous les peuples faisant partie de la Fédération Soviétique. En conséquence de ce mouvement, des tendances à l'autonomie politique se font

de plus en plus nettement jour chez ces peuples.

Comme réaction contre ces tendances centrifuges nous observons dans le camp communiste russe le progrès rapide du courant nationaliste.

Des essais sont tentés de forger une théorie qui justifierait un changement éventuel du cours suivi dans la politique en matière de nationalités par Moscou dans les pays non russes de l'U. R. S. S. Il est à noter que les dirigeants du Parti communiste combattent énergiquement les courants nationalistes aussi bien ceux qui se manifestent à l'intérieur du Parti Communiste russe que chez les peuples fédérés.

Dans cet ordre d'idées il y a toutefois à signaler, comme un phénomène très symptomatique, la publication du livre de M. Waganian, communiste militant très en vue et partisan de Trotzky. Il est intitulé „De la culture nationale“. Ce livre est présenté comme étant un essai d'une théorie de la „culture unioniste universelle“. Cette culture s'oppose et doit étouffer les cultures nationales non-russes; quant à la culture russe elle est internationale et prolétarienne, donc „unioniste générale“ et comme telle est prédestinée à se subordonner et à s'assimiler les cultures des peuples non-russes de l'U. R. S. S. En effet, la lutte pour le communisme se trouve actuellement à un point auquel toute culture nationale constitue pour elle un obstacle: aussi la lutte pour le triomphe définitif des idées communistes doit être accompagnée d'une action offensive contre la culture nationale des peuples qui font partie de l'U. R. S. S., contre les tendances de ces peuples à créer leur culture propre et à la développer.

Bien que M. Waganian soit un des „trozkistes“ les plus en vue, son point de vue dans la question semble être partagé par les milieux dirigeants de

l'U. R. S. S. La preuve en est un article paru dans le Nr. 14 de la revue „Le lecteur et l'écrivain“ („Tchitatie i Pisatel“) organe officiel du „Gosizdat“ („Institut d'Édition d'État“), article intitulé „Le signal d'alarme“ et qui non seulement adopte la manière de voir et la théorie de M. Waganian, mais en la développant et en insistant sur la mission spéciale de la civilisation russe par rapport aux peuples non-russes qui habitent les territoires de l'U. R. S. S. L'organe officieux considère comme „signal d'alarme“ le fait que les peuples non-russes et, en premier lieu le peuple ukrainien — travaillent de plus en plus sérieusement à édifier leur civilisation propre et se détournent de la civilisation russe, „civilisation prolétarienne universelle“, par opposition aux cultures nationales particulières des peuples non-russes de l'U. R. S. S., cultures qui ne présentent qu'un intérêt local.

À quoi le „Kommunist“ (organe des communistes ukrainiens, paraissant à Khar'kov) dans son numéro du 26 avril 1928, répond que tout ce raisonnement est spécieux et que tous ces arguments de fortune ne servent qu'à masquer les vraies visées des communistes russes qui poursuivent la dénationalisation et l'assimilation des peuples non-russes de l'U. R. S. S. en vue d'assurer l'hégémonie politique russe.

À l'appui de leur thèse les communistes russes produisent un autre argument, cette fois spécifique. Ils émettent l'idée que la culture communiste ne peut d'aucune manière puiser aux sources de la civilisation occidentale, qui est d'essence bourgeoise. Or, la culture ukrainienne subit de plus en plus les influences occidentales, et par là même devient étrangère à la pure culture prolétarienne. Le „Kommunist“ dénie toute valeur à cet argument, en insistant plus particulièrement sur le fait que l'idée prolétarienne

inspire aussi maints écrivains ukrainiens et se reflète dans leurs oeuvres.

On peut prévoir que la discussion s'étendra et qu'elle sera portée sur le terrain politique. Car il est logique que les tendances des Ukrainiens à s'émanciper de la suprématie russe dans le domaine de la production intellectuelle et artistique entraînent des tendances politiques analogues. C'est pourquoi la renaissance de la culture nationale et des lettres ukrainiennes est considérée par les communistes russes comme un „signal d'alarme“.

* * *

Le même problème fut discuté au I-er congrès des écrivains de l'U. R. S. S., qui s'est tenu au commencement du mois de mai 1928. Les deux thèses russe et ukrainienne, s'y sont affrontées.

M. Satyrin, écrivain communiste russe, a présenté un rapport à ce sujet dans lequel il a développé l'idée que le but principal de la littérature prolétarienne est de transformer les cultures nationales particulières en culture socialiste universelle. Aussi le devoir primordial du communisme est de combattre énergiquement les tendances qui se manifestent parmi les peuples de l'U. R. S. S., et surtout en Ukraine, à se tourner vers la civilisation de l'Occident. Tous les peuples de l'U. R. S. S. doivent puiser aux sources de la culture russe contemporaine, car la Russie, qui est actuellement le centre de la révolution mondiale, est seule en mesure de créer une civilisation socialiste. En conséquence, il a proposé de constituer une association pansoviétique des littérateurs prolétariens dont seraient membres les écrivains de tous les peuples qui forment l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Cette proposition a été combattue par *M. Kowalenko*, qui a parlé au nom des

écrivains ukrainiens. Une telle association ne serait qu'une organisation centraliste visant à assimiler les civilisations nationales non-russes et à assurer l'hégémonie de la civilisation moscovite. Il n'est pire danger pour le progrès de la civilisation et des lettres en Ukraine que le chauvinisme russe.

D'autres écrivains ukrainiens ont soutenu la même thèse et se sont déclarés solidaires de *M. Kowalenko*. Ils ont tous combattu la théorie moscovite sur l'importance limitée et uniquement régionale des cultures nationales non-russes, théorie qui a été forgée tout exprès pour faciliter et aussi pour justifier les tendances à soumettre entièrement les peuples de l'U. R. S. S. à l'influence de la civilisation russe.

Le journal „*Izwiestia*“ (8 mai 1928) rapporte que la discussion ayant pris une tournure violente, le bureau du Congrès en prononça la clôture.

Ukraine Soviétique

La session du Comité Central du Parti Communiste d'Ukraine. A la session de mars du Comité Central du Parti Comm. d'Ukraine a été discuté à fond le problème de la scission qui s'était produite dans le Comité Centr. du Parti Comm. de l'Ukraine Occidentale. *M. Kahnowicz*, secrétaire général du Parti, qui en était rapporteur, a insisté sur le fait que l'Ukraine Occidentale (c.-à-d. les palatinats de Lwow, de Stanislawow et de Tarnopol, ainsi que la Volhynie) constitue un pont entre l'U. R. S. S. et l'Europe, ce qui donne une importance particulière au rôle du Parti Comm. de l'Ukr. Occid.

Le Comité Central du P. C. U. a adopté en cette matière une déclaration à laquelle les milieux soviétiques attachent une grande importance, car elle trace en quelque sorte le programme de la poli-

tique soviétique en matière de nationalités par rapport au problème ukrainien.

La résolution fait une analyse des causes de la scission au sein du Com. Centr. du Parti Comm. de l'Ukraine Occidentale. Elle en trouve deux: l'une — concerne la question agraire, dans laquelle la majorité du Comité Central s'est prononcée pour l'expropriation avec indemnité*), ce qui est contraire au programme communiste; l'autre — se rapporte à l'attitude de cette même majorité dans le problème ukrainien. La majorité du Comité Central, avec M. M. *Wasilkow* et *Turianski* en tête, a admis la possibilité de la collaboration des milieux démocratiques ukrainiens à la solution de ce problème. Or, l'attitude du „*Komintern*“ est bien nette dans cette question: les terres ukrainiennes, faisant actuellement partie de la Pologne, ne peuvent être réunies à l'U. R. S. S. que par la voie de la révolution sociale, accomplie en Pologne par les forces réunies des prolétariats polonais, ukrainien et blanc-ruthène, agissant sous l'égide du „*Komintern*“.

La déclaration affirme que la parenté la plus étroite existe entre l'attitude de la majorité du Comité Centr. du Parti Comm. de l'Ukr. Occidentale et l'opposition nationaliste de *Šumsky* et *Maksymowicz* au sein du Parti Communiste d'Ukraine, opposition qui a été étouffée l'année dernière.

L'attitude anti-soviétique du groupe *Wasilkow-Turianski* n'a pas été étrangère

*) L'indemnité doit être fixée par les paysans eux mêmes.

à la scission dans „l'Union Socialiste Ukrainienne Ouvrière et Paysanne“ ou „*Sel-Rob*“, qui, sous la direction du Parti Communiste de l'Ukraine Occidentale, était appelé à jouer le rôle du parti légal en Pologne, parti, dont la tâche consistait à organiser les masses paysannes en vue d'une révolution sociale. La majorité du Comité Central du Parti Communiste de l'Ukraine Occidentale a appuyé la fraction du „*Sel-Rob*“ qui était opposée au courant russophile se manifestant au sein du Parti. A cause de la scission, le parti „*Sel-Rob*“ n'a présenté, au moment des élections au Parlement Polonais, guère d'utilité pour le Parti Communiste.

Après avoir établi les faits cités ci-dessus, la déclaration trace le programme de la politique en matière de nationalités en Ukraine Soviétique, dans les termes suivants: „En combattant les égarements nationalistes au sein du Parti Communiste d'Ukraine, le parti construit l'Ukraine en unité économique et nationale. Le Parti crée la culture ukrainienne dans un tel esprit qu'elle puisse, le plus tôt possible, jouer le rôle qui lui convient dans la structure générale d'un Etat socialiste. Cependant, en même temps, le Parti Communiste d'Ukraine mène une lutte sans merci contre les essais de faire entrer le développement de la République Soc. Soviétique Ukrainienne dans la voie conduisant à la rupture avec l'U. R. S. S., ainsi qu'avec ce centre du mouvement révolutionnaire international qu'est Moscou.“

Editeur: Institut pour l'Etude des Questions Minoritaires

Directeurs: **Stanislas Paprocki** et **Georges Szurig.**

Gérant: **Georges Szurig.**

Imprimerie Léon Nowak, 12. rue Warecka, Varsovie.

